



RAPPORT DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF

2022/23

Aperçu des performances de la région de la SADC
en matière d'intégration régionale



Août 2023



Table des matières

TABLE DES MATIERES	2
LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX	3
ABREVIATIONS	1
PREFACE	2
RESUME ANALYTIQUE	3
1. INTRODUCTION	7
2. ANALYSE DE LA SITUATION	8
2.1. CONTEXTE MONDIAL	8
2.2. PERFORMANCE ECONOMIQUE CONTINENTALE	9
2.3. PERFORMANCE ECONOMIQUE DE LA REGION SADC	10
2.4. PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR 2023 ET LE MOYEN TERME	12
2.5. RISQUES ET IMPLICATIONS POUR LA REGION DE LA SADC	12
3. RESULTATS GLOBAUX DE LA REGION SADC EN CE QUI CONCERNE LE PLAN D’ACTION POUR LA REDUCTION DES RISQUES LIES AUX CATASTROPHES NATURELLES (RISDP) 2020-2030	13
4. ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU RISDP 2020-30 PAR PILIER	14
4.1. FONDATION : PAIX, SECURITE ET BONNE GOUVERNANCE	14
4.2. PILIER I : DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET INTEGRATION DES MARCHES	18
4.3. PILIER II : DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES EN APPUI A L’INTEGRATION REGIONALE.....	23
4.4. PILIER III : DEVELOPPEMENT DU CAPITAL SOCIAL ET HUMAIN.....	29
4.5. QUESTIONS TRANSVERSALES	34
4.6. GESTION STRATEGIQUE DU RISDP	38
5. RESPECT DES OBLIGATIONS CONTINENTALES PAR LA SADC	41
PERFORMANCE DES ÉTATS MEMBRES DE LA SADC SELON LES INDICES D’INTEGRATION REGIONALE	42
6. ÉTAT DE SIGNATURE/RATIFICATION DES PROTOCOLES, ACCORDS ET AUTRES INSTRUMENTS JURIDIQUES	44
7. INSTITUTIONS DE LA SADC	45
8. QUESTIONS ACTUELLES ET EMERGENTES DANS LA REGION	46
9. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	48
10. RÉFÉRENCES	49



Liste des figures et tableaux

Figure 1 : Progrès réalisés par la SADC dans la mise en œuvre des priorités de l'intégration régionale

Figure 2 : Prix des matières premières et flux d'investissements financiers

Figure 3 : Croissance économique du continent

Figure 4 : Croissance du PIB continental par région

Figure 5 : Déficit fiscal, croissance du PIB et investissements directs étrangers en Afrique subsaharienne

Figure 6 : Convergence macroéconomique, indicateurs primaires et croissance du PIB en 2022

Figure 7 : Dette publique et investissement direct étranger dans la région SADC

Figure 8 : Score de performance globale de la Région

Figure 9 : Budget et dépenses du SAMIM pour les exercices 2021-2022 à 2022-2023

Figure 10 : Cas de corruption dans la Région sur le blanchiment d'argent

Figure 11 : Industrie manufacturière pour la croissance et le développement industriels

Figure 12 : Situation globale de l'agriculture et de l'alimentation dans la Région SADC

Figure 13 : Commerce intra-régional et commerce extra-régional de la SADC dans la Région

Figure 14 : Transactions réglées par le système de règlement brut en temps réel de la SADC

Figure 15 : Investissement direct étranger dans la région SADC

Figure 16 : Interconnexion au réseau électrique du SAPP à partir de mars 2021

Figure 17 : Capacité de production d'électricité installée

Figure 18 : Répartition de la capacité de production d'électricité installée

Figure 19 : Proportion d'énergie renouvelable par rapport à l'énergie totale produite dans la Région

Figure 20 : Part des points d'échange Internet de la SADC en Afrique

Figure 21 : Pourcentage d'incidence de la tuberculose dans la Région (2016 vs 2021)

Figure 22 : Décès annuels dus à la tuberculose par pays 2016-2021

Figure 23 : Incidence du paludisme pour 1000 habitants dans la SADC

Figure 24 : Incidence du paludisme par pays de la SADC (pour 1000 habitants)

Figure 25 : Mortalité due au paludisme pour 100 000 habitants par pays en 2021

Figure 26 : Prévalence des retards de croissance dans la Région

Figure 27: Prévalence du surpoids chez les enfants (%) de moins de 5 ans

Figure 28: Part des cas de violence basée sur le genre par sexe en 2022

Figure 29 : Contribution des PIC aux programmes régionaux de la SADC

Figure 30 : Comparaison des performances de la SADC et du continent

Figure 31 : Comparaison des performances de la SADC avec celles des autres CER

Figure 32 : Performance des États membres de la SADC selon les indices d'intégration régionale

Figure 33 : Performance des États membres de la SADC selon les indices d'intégration régionale

Tableau 1 : Principaux indicateurs macroéconomiques de certaines économies

Tableau 2 : Nombre et valeur des cas de blanchiment d'argent par rapport aux actifs illicites récupérés en USD

Tableau 3 : Nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire dans la région SADC pour la période 2022-2023 par pays

Tableau 4 : Parité hommes-femmes par État membre

Tableau 5 : Nombre de cas de VBG rapportés dans la SADC en 2022, par total et par sexe

Tableau 6 : Proportion de cas de violence à caractère sexiste signalés ayant fait l'objet de poursuites par État membre

Tableau 7 : État de la coopération au développement avec la SADC

Abréviations

ZLECAF	Zone de libre-échange continentale africaine	OSBP	Poste frontière à guichet unique
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise	PVVIH	Personnes vivant avec le VIH
ARV	Antirétroviraux	RAIP	Plan d'investissement agricole régional
UA	Union africaine	FDR	Fonds de développement régional
CUA	Commission de l'Union africaine	CER	Communautés économiques régionales
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe	RISDP	Plan indicatif régional de développement stratégique
COVID-19	Maladie causée par le coronavirus 2019	RMF	Cadre de Mobilisation des Ressources
RDC	République démocratique du Congo	RPTC	Centre régional de formation au maintien de la paix
EAC	Communauté d'Afrique de l'Est	RTGS	Système de règlement brut en temps réel
IED	Investissement étranger direct	SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
VBG	Violence basée sur le genre	SADCAT	Tribunal administratif de la SADC
PIB	Produit intérieur brut	SAMIM	Mission de la SADC au Mozambique
GIZ	Agence allemande de coopération internationale	SAPP	Pool énergétique de l'Afrique australe (SAPP)
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine	SEOM	Mission d'observation électorale de la SADC
PIC	Partenaires internationaux de coopération	SHOC	Centre des Opérations Humanitaires de la SADC
TIC	Technologies de l'information et de la communication :	PME	Petites et moyennes entreprises
FMI	Fonds monétaire international	ASS	Afrique sub-saharienne
IXP	Point d'échange Internet	TB	Tuberculose
KfW	Banque allemande pour la reconstruction	ZLET	Zone de libre-échange tripartite
CME	Convergence macroéconomique	ONU	Organisation des Nations Unies
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en R.D. Congo	ONUSIDA	Programme des Nations Unies sur la lutte contre le VIH et le sida
VAM	Valeur ajoutée du secteur manufacturier	CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique

Préface



J'ai le plaisir de présenter le rapport annuel du Secrétaire exécutif – 2022-23, qui offre une occasion de mettre en évidence les principales réalisations de haut niveau que la région de la SADC réalise en matière d'intégration régionale et de coopération.

J'ai effectué des visites de courtoisie auprès des Chefs d'État et de Gouvernement, au cours desquelles j'ai partagé ma vision sur les moyens de faire face aux défis persistants actuels émanant des chocs liés au changement climatique, de l'impact de la COVID-19 et des effets du conflit en cours entre la Russie et l'Ukraine sur les économies de la Région.

J'ai exposé aux Chefs d'État et de Gouvernement la nécessité de changer radicalement le *modus operandi* pour la mise en œuvre de l'Agenda d'intégration régionale de la SADC, en mettant l'accent uniquement sur les actions ayant le plus d'impact et démontrant des résultats dans la vie des citoyens de la Région.

Le rapport de cette année répond aux précieux conseils des Chefs d'État et de Gouvernement sur la manière d'accélérer l'agenda d'intégration régionale, en particulier sur la façon de lever les obstacles qui ont ralenti l'industrialisation, le développement des infrastructures et l'accès facile aux marchés dans la Région et au-delà, pour n'en citer que quelques-uns.

Le rapport met en évidence les **résultats de haut niveau** fort louables que nous avons obtenus en tant que Communauté dans la réalisation des objectifs énoncés dans le RISDP 2020-2030 à ce jour. Le rapport cherche à obtenir les avis et les orientations du Conseil sur les principales questions d'intégration régionale mises en évidence ainsi que sur les recommandations proposées.

Dans la dynamique de nos activités, nous nous appuyons sur le thème du Sommet de 2022-2023, à savoir « *Promouvoir l'industrialisation au moyen de l'agro-transformation, la valorisation des minéraux et du développement des chaînes de valeur en vue d'atteindre une croissance économique inclusive et durable* » mis en œuvre sous la direction du Président de la SADC pour la période 2022-2023, Son Excellence Félix- Antoine Tshisekedi, Président de la République Démocratique du Congo.

Pour la première fois, le rapport présente des **scores et des infographies** dérivés d'un **outil régional de gestion de tableau de bord** équilibré permettant de suivre la mise en œuvre du RISDP à l'aide d'indicateurs clés de performance (KPI) et de projets à fort impact qui stimulent l'intégration régionale.

Cette approche a été adoptée afin de mettre plus clairement en évidence les progrès réalisés et de susciter des échanges de haut niveau tout en appréciant les défis auxquels la Région est confrontée en ce qui concerne les indicateurs clés de l'intégration régionale. En conséquence, j'ai estimé qu'il était nécessaire de préparer le terrain de sorte que les dirigeants puissent s'appuyer sur des chiffres ou des données réels montrant les progrès accomplis, identifier les priorités réelles qui font avancer la Région et allouer des ressources aux domaines prioritaires.

Nous avons peu de temps avant l'expiration du RISDP 2020-2030, pourtant les défis de la Région demeurent considérables. Dorénavant, nous concentrerons notre attention sur l'accélération de la mise en œuvre du RISDP grâce aux projets prioritaires approuvés par le Conseil en mars 2023.

J'ai l'intention d'intensifier les échanges avec les États membres pour veiller à ce que les plans nationaux de développement catalysent véritablement la mise en œuvre de l'intégration régionale en travaillant avec toutes les parties prenantes, y compris les entités nationales de planification, les comités nationaux de la SADC, les agences de financement, le secteur privé et les citoyens de la Région.

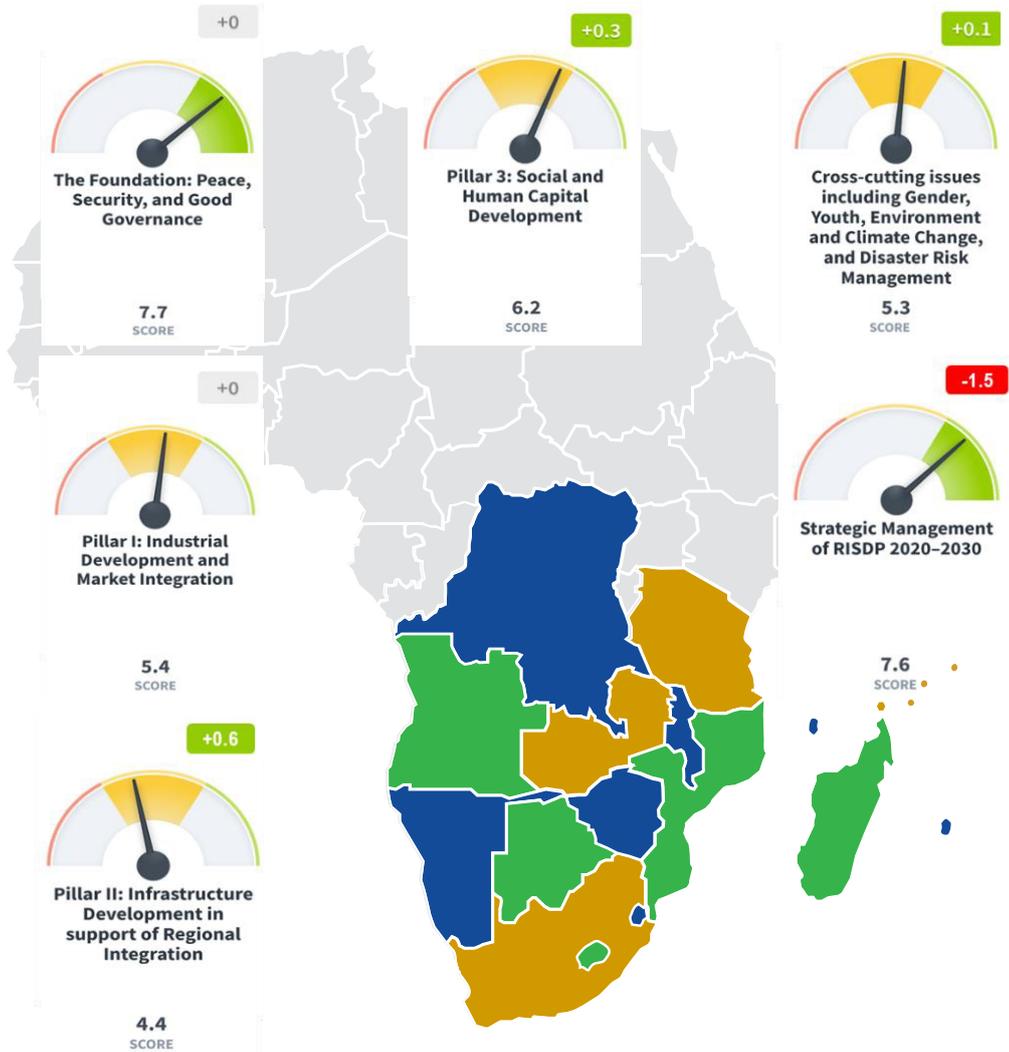
Nous intensifierons également la collaboration du Secrétariat avec les organisations de réflexion, les institutions académiques et de recherche ainsi que les organismes de statistiques de la Région dans les États membres afin de veiller à ce qu'ils contribuent aux véritables indicateurs que la Région devrait poursuivre, ce qui permettra à son tour de présenter des résultats de haut niveau fondés sur des données probantes.

Elias M. Magosi
Secrétaire exécutif

Résumé analytique

La croissance économique mondiale a ralenti, passant de 3,4 % en 2022 à 2,9 % en 2023, mais devrait remonter à 4,2 % en 2024. La régression est imputable à la guerre entre la Russie et l'Ukraine et aux crises du coût de la vie qui en ont découlé dans de nombreux pays. Toutefois, la région de la SADC a progressé dans la mise en œuvre des priorités d'intégration régionale définies dans la Vision 2050 de la SADC et dans le plan stratégique indicatif de développement régional (RISDP) 2020-2030, comme le montre la figure 1.

Figure 1 : Progrès réalisés par la SADC dans la mise en œuvre des priorités de l'intégration régionale
Pilier : sécurité améliorées dans la région.



La situation politique et sécuritaire dans la région reste stable et pacifique, à l'exception de l'instabilité prolongée en République démocratique du Congo (RDC) et au Mozambique. La région a réalisé des progrès considérables dans le rétablissement de la stabilité au Mozambique, grâce à l'engagement sans faille des États membres dans le cadre de la mission de la SADC au Mozambique (SAMIM), conjugué à un financement important pour désamorcer le conflit à Cabo Delgado.

Il convient également de noter que plusieurs États membres ont réalisé des progrès louables dans la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent grâce à des enquêtes, des condamnations et le recouvrement des actifs illicites.

Le débroussaillage, la clôture et les plans architecturaux ont été achevés sur le terrain alloué au dépôt logistique régional de la SADC dans le village de Rasesa au Botswana. Il est essentiel d'accélérer la mobilisation des ressources et la construction du dépôt afin d'assurer une réaction rapide aux situations d'urgence, d'aide humanitaire et de maintien de la paix.

Pilier I : Développement industriel et intégration des marchés

Les résultats obtenus dans le cadre du pilier « développement industriel et intégration des marchés » sont variables. Du côté positif, la croissance agricole est sur une trajectoire ascendante, marquée par une augmentation de la production céréalière et de l'élevage. Des progrès supplémentaires restent à accomplir pour que la région s'engage sur une voie favorable à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté.

Le commerce intra-SADC et extra-régional de la SADC, qui se situait légèrement en dessous de 20 % au cours des cinq dernières années jusqu'en 2019, a manifesté des signes d'amélioration, avec une estimation de 23 % en 2022. Cette amélioration est le fruit des efforts déployés pour mettre en œuvre différentes dispositions du protocole de la SADC sur le commerce, y compris la mise en œuvre d'accords commerciaux simplifiés, qui ont permis d'accroître le commerce transfrontalier informel.

En revanche, la région a connu une baisse de la part de l'industrie manufacturière dans le PIB et n'a pas atteint tous les indicateurs primaires de la convergence économique macroéconomique en 2022.

L'insécurité alimentaire reste une préoccupation majeure dans la région. Le nombre de personnes en insécurité alimentaire est passé de 50,8 millions en 2021/22 à 55,7 millions en 2022/23, principalement en Angola, RDC, Madagascar, Malawi, Afrique du Sud et Zimbabwe. Ce défi est imputable à l'impact des inondations, des sécheresses récurrentes, de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que des invasions de ravageurs et des épidémies de maladies animales et végétales sur la production agricole.

Pilier II : Développement des infrastructures en appui à l'intégration régionale

La région a enregistré une croissance de 4,1 % dans le secteur de l'énergie. Bien que la capacité installée de production d'électricité ait diminué de manière significative en 2021/22, elle devrait augmenter en 2022/23. Une capacité additionnelle de production d'électricité de 23 000 MW a été mise en service, ce qui place la Région sur la bonne voie pour atteindre son objectif d'ici 2030. L'accès moyen pondéré à l'électricité a augmenté, avec des zones urbaines ayant un accès significativement plus élevé que les zones rurales.

Tous les États membres du continent, à l'exception de l'Angola, du Malawi et de la République-Unie de Tanzanie, sont interconnectés par le biais du réseau électrique du Southern Africa Power Pool ou le pool énergétique d'Afrique australe (SAPP). Ceci présente un défi important car les nouvelles capacités de production installées dans ces pays non participants **ne sont pas accessibles** aux autres membres du SAPP.

La Région en est aux premières étapes de la mise en œuvre du programme Smart Corridor. Des progrès ont été constatés à ce jour dans les transports routiers et les délais de transit. Le temps de chargement d'un conteneur au port de Durban jusqu'à son arrivée à Lubumbashi via Beitbridge, Chirundu et Kasumbalesa a été réduit à neuf jours. Cependant, un effort concerté est nécessaire pour faire face aux autres facteurs affectant la quantité et le mouvement efficace de biens et de services à travers les corridors.

La Région a accéléré le pas dans le développement des infrastructures régionales liées aux TIC. La couverture en matière de connectivité s'est nettement améliorée. Certains États membres ont dépassé les 100 % d'accès à Internet, tandis que la pénétration mobile est de 85 % pour 100 habitants. Cependant, des progrès supplémentaires sont nécessaires pour passer de la télévision analogique à la télévision numérique terrestre.

Le réseau routier régional s'est agrandi, bien que la plupart des routes ne soient pas pavées, ce qui entraîne d'importants retards pour les automobilistes et les opérateurs transfrontaliers. Les routes pavées doivent être remises en état en raison de la surcharge et de l'entretien peu fréquent. Le réseau doit également être étendu et une réglementation des charges de marchandises doit être mise en place pour les préserver et améliorer la sécurité.

L'accès de la population à une eau potable gérée de manière sûre et à un assainissement de base a augmenté, bien que ce soit plus élevé pour les populations urbaines. Cependant, le stockage de l'eau reste sévèrement limité dans la Région.

Pilier III : Développement du capital social et humain

Dans 10 États membres, les taux d'immunisation systématique sont revenus à leur niveau d'avant la pandémie. Les cas de tuberculose (TB) déclarés ont doublé dans huit États membres depuis la fin de 2021.

Les activités de prévention et de soins pour le paludisme et d'autres maladies transmissibles ont repris pleinement. Par ailleurs, il faut particulièrement rappeler que l'ensemble des États membres, y compris les plus lourdement touchés, ont intégré l'élimination du paludisme dans leurs programmes de développement. L'Afrique du Sud, le Botswana, Eswatini et la Namibie ont atteint l'objectif de réduction proportionnelle de l'incidence et de la mortalité dues au paludisme fixé pour 2022. Ces progrès impressionnants ouvriront la voie à l'élimination imminente du paludisme dans les quatre pays avant l'objectif estimé de 2030.

La région est confrontée à un lourd fardeau de retards de croissance, d'émaciation et de surpoids chez les enfants de moins de cinq ans. Toutefois, le pourcentage de réduction des retards de croissance se rapproche régulièrement de l'objectif de 40 % d'ici à 2030. Les États membres doivent donner la priorité à l'allocation de ressources pour l'achat d'aliments thérapeutiques afin de gérer durablement cette tendance.

Questions transversales

Les performances de la région dans le domaine des questions transversales sont variables, comme le montre le tableau ci-dessous.

VIH et sida

Les États membres ont atteint des jalons louables au cours des 12 dernières années. Les nouvelles infections au VIH et les décès dus au sida ont été diminués de moitié, comparé à 2010. Cependant, le VIH et le sida restent un défi important à relever dans la région. Dix-sept millions (44 %) de personnes vivant avec le VIH sont des citoyens de la SADC, dont six millions ne bénéficient pas encore d'un traitement salvateur.

Réduction des risques de catastrophe

La SADC est confrontée à de multiples catastrophes telles que les sécheresses, les cyclones tropicaux, les inondations, les feux de forêt et l'élévation du niveau de la mer. Le Malawi a reçu une contribution de 300 000 USD au titre de l'aide humanitaire aux personnes touchées par le cyclone tropical Freddy.

Représentativité des femmes en politique, aux postes de décision et questions liées à leur émancipation économique

En 2021, aucun pays ne comptait plus de 40 % de femmes au gouvernement, à l'exception de l'Afrique du Sud qui, au cours des quatre dernières années, a constamment enregistré un taux de 50 %. En 2022, le Malawi, le Mozambique et les Seychelles sont passés d'une marge de 30 % à une marge de 40 %, tandis que le Mozambique a presque atteint une empreinte de 50 %. Le Secrétariat a lancé un fonds « SADC Challenge Fund » destiné à appuyer les initiatives de renforcement des capacités des femmes entrepreneurs. Quatorze (14) subventions d'environ 20 000 € chacune ont été décaissées en faveur de projets dans 14 États membres.

Violence basée sur le genre

La violence basée sur le genre (VBG) reste un sujet très préoccupant dans la région, affectant les femmes et les filles plus que les hommes et les garçons. Les femmes continuent d'être victimes de violences basées sur le genre et de cyberintimidation, en particulier lorsqu'elles se présentent à des postes politiques. Les États membres doivent relever ce défi.

Gestion stratégique du RISDP

Multiplication des possibilités de financement innovatrices

Outre le financement des partenaires de coopération internationale, la Région n'a mobilisé aucune somme notable de ressources par le biais des options identifiées dans le Cadre de Mobilisation des Ressources (RMF) (2019). Cette faible performance est attribuable en partie à l'utilisation continue de l'approche « à la carte », où les États membres sont libres de choisir leur méthode de mobilisation des ressources pour le programme régional.

Le Fonds de développement régional (RDF) de la SADC

Le Fonds de développement régional (RDF) est en cours de mise en œuvre. Bien que neuf États membres aient signé l'accord établissant le RDF en 2019, aucun n'a encore déposé d'instruments de ratification auprès du Secrétariat de la SADC. Le capital initial autorisé pour le Fonds est de 13 milliards USD, et chaque État membre est tenu de verser un frais initial d'abonnement de 120 millions USD.

Visibilité et sensibilisation accrues de la SADC, de ses activités et de son impact

De manière générale, les citoyens de la SADC ne sont pas conscients des possibilités d'amélioration socio-économique qu'offre l'intégration régionale. Le manque d'informations concernant certaines initiatives de base de la SADC réduit leur sentiment d'appartenance à la communauté régionale.

1. Introduction

Chaque année, le Secrétaire exécutif présente un rapport sur la mise en œuvre des activités de la SADC au Conseil des ministres de la SADC (Conseil). Cette procédure est décrite à l'article 15 (h) du Traité de la SADC, qui stipule que « *le Secrétaire exécutif est responsable devant le Conseil de la préparation de... Rapports annuels des activités de la SADC et de ses institutions* ».

Le rapport de cette année du Secrétaire Exécutif (2022/23) résume les progrès de la Région vers la **réalisation des objectifs** énoncés dans le RISDP 2020-2030 afin d'aider le Conseil à réfléchir en profondeur sur les **changements essentiels, les améliorations et l'impact de l'intégration régionale** sur la vie des citoyens. Il vise à susciter une prise de conscience des défis que doit relever la Région et à susciter des discussions aboutissant à des décisions stratégiques et à des solutions durables.

Au cours de l'exercice 2022-2023, la mise en œuvre du RISDP 2020-2030 a été guidée par le thème : « **Promouvoir l'industrialisation au moyen de l'agro-transformation, la valorisation des minéraux et du développement des chaînes de valeur en vue d'atteindre une croissance économique inclusive et durable** », qui a été conceptualisé et mis en œuvre sous la direction du Président 2022-2023 de la SADC, S.E. Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République démocratique du Congo.

Le rapport met en évidence les développements mondiaux et continentaux susceptibles d'affecter les progrès de la région de la SADC vers l'intégration régionale. Au nombre de ces développements figurent, entre autres, l'impact des événements liés au changement climatique et les conséquences de la guerre entre la Russie et l'Ukraine sur les économies de la région. Il aborde les perspectives pour l'exercice financier 2023/24 et à moyen terme, ainsi que les risques et les implications pour la Région.

Pour la première fois, des principaux messages, des infographies et de courts résumés sont utilisés pour illustrer clairement les progrès réalisés par la Région vers la réalisation des indicateurs clés de performance (KPI) spécifiques sous chacune des composantes du RISDP 2020-2030, à savoir :

- 1) **Fondation** : Paix, sécurité et bonne gouvernance ;
- 2) **Pilier I** : Développement industriel et Intégration des marchés ;
- 3) **Pilier II** : Infrastructures en appui à l'intégration régionale ;
- 4) **Pilier III** : Développement du capital social et humain
- 5) **Les questions transversales**, comprenant le genre, la jeunesse, l'environnement et le changement climatique, et la gestion des risques de catastrophes ; et
- 6) **La gestion stratégique** du RISDP 2020– 30.

En outre, le rapport décrit la performance de la région en ce qui concerne les obligations continentales africaines dans le cadre de l'Union africaine. Il examine les performances de la SADC en tant que Communauté économique régionale (CER) par rapport à d'autres CER dans des domaines communs qui sont au cœur du RISDP, la zone de libre-échange tripartite (ZLET) et la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) en particulier.

Le rapport présente l'état de conformité des États membres de la SADC avec les protocoles, accords et autres instruments juridiques de la SADC.

2. Analyse de la situation

2.1. Contexte mondial

La croissance économique mondiale a ralenti, passant de 3,4 % en 2022 à 2,8 % en 2023, mais devrait remonter à 3,0 % en 2024. La régression enregistrée en 2023 est due à la faiblesse de l'activité économique, à la hausse des taux d'intérêt des banques centrales et à l'impact de la guerre entre la Russie et l'Ukraine. Cette dernière a entraîné des perturbations dans la production et le commerce des produits de base dont la Russie, l'Ukraine et le Belarus sont les principaux exportateurs, à savoir l'énergie, les céréales, les graines oléagineuses et les engrais. Elle a déclenché une forte inflation, un coût de la vie élevé et des sorties de capitaux des marchés émergents, ainsi qu'un resserrement des conditions monétaires et financières.

Malgré ce ralentissement de la croissance, les perspectives des marchés émergents et des économies en développement sont plus favorables que celles des économies avancées. L'économie chinoise devrait passer de 3 % en 2022 à 5,2 % en 2023, sous l'effet d'un rebond de la consommation privée, comme le montre le tableau 1.

Tableau 1 : Croissance économique de certaines économies

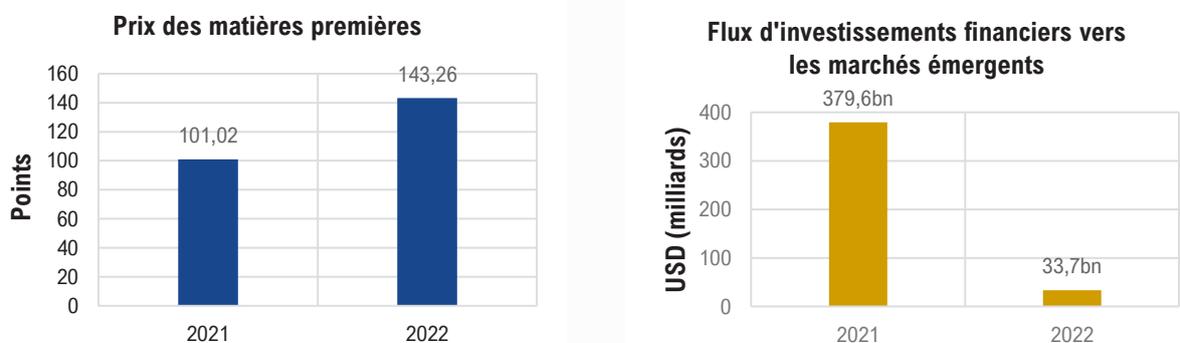
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022*	2023*	2024*
Mondial	3,5	3,5	3,6	3,4	3,4	3,8	3,6	2,9	-3,3	6,1	3,4	2,8	3,0
AE	1,2	1,4	2,1	2,3	1,7	2,4	2,2	1,7	-4,7	5,2	2,7	1,3	1,4
États unis	2,2	1,8	2,5	2,9	1,6	2,2	2,9	2,3	-3,5	5,7	2,1	1,6	1,1
Zone euro	-0,9	-0,2	1,4	2,1	2,0	2,4	1,9	1,3	-6,6	5,3	3,5	0,8	1,4
Ems & Des	5,4	5,1	4,7	4,3	4,6	4,8	4,5	3,7	-2,2	6,8	4,0	3,9	4,2
Chine	7,9	7,8	7,3	6,9	6,7	6,8	6,6	6,1	2,3	8,1	3,0	5,2	4,5
Inde	5,5	6,4	7,4	8,0	8,2	7,2	6,8	4,2	-8,0	8,9	6,8	5,9	6,3
Brésil	1,9	3,0	0,5	-3,5	-3,3	1,1	1,3	1,1	-4,1	4,6	2,9	0,9	1,5

Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale, avril 2023 EA = économies avancées, ME = marchés émergents, ED = économies en développement.

* Indique les projections

Comme le montre la figure 2, les prix des produits de base ont augmenté tandis que les flux d'investissements financiers ont diminué au niveau mondial. Les prix des produits de base ont augmenté de 41,81 %, passant de 101,02 points en 2021 à 143,26 points en 2022, en raison du choc d'offre sur le pétrole, le gaz, les céréales et les engrais au cours du premier semestre 2022. De même, l'indice des prix de l'énergie a augmenté de 59,96 % pour atteindre 152,57 points en 2022, tandis que l'indice des prix hors énergie a augmenté de 10,59 % pour atteindre 124,36 points.

Figure 2 : Prix des matières premières et flux d'investissements financiers



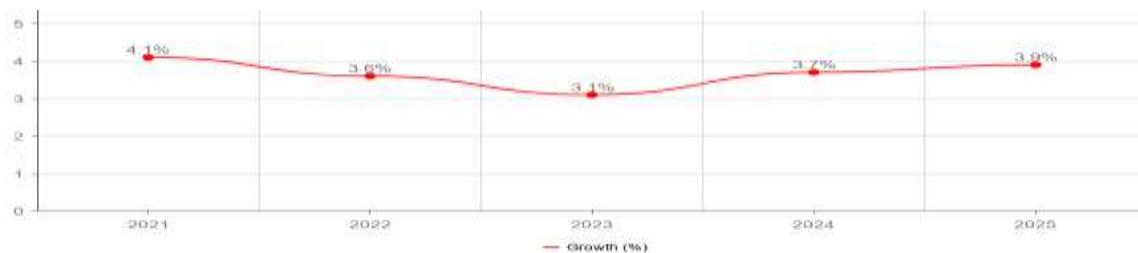
L'inflation persistante, la hausse des coûts d'emprunt et la croissance mondiale atone ont pesé sur les marchés boursiers mondiaux pendant la majeure partie de l'année 2022, la plupart des marchés boursiers mondiaux étant globalement orientés à la hausse au quatrième trimestre. Les flux de portefeuille vers les marchés émergents ont ralenti pour atteindre 33,7 milliards USD en 2022, soit une baisse de plus de 90 % par rapport aux 379,6 milliards USD attirés par les marchés en développement en 2021.

En 2021, les flux mondiaux d'investissements directs étrangers (IDE) se sont élevés à 2,10 billions USD, soit une hausse de 64 % par rapport au faible niveau de 1,28 billions USD atteint en 2020. Toutefois, l'environnement mondial des affaires internationales et des investissements transfrontaliers a changé radicalement en 2022. L'incertitude des investisseurs pourrait exercer une pression à la baisse sur l'IDE mondial en 2022 et les flux devraient diminuer, au mieux, rester stables.

2.2. Performance économique continentale

Le modèle de croissance du continent africain est similaire à celui de la croissance mondiale. En Afrique subsaharienne (SSA), la croissance économique a ralenti de 4,1 % en 2021 à 3,6 % en 2022. L'activité économique devrait diminuer à 3,1 % en 2023 (voir Figure 3). Cela est dû au ralentissement persistant de l'économie mondiale, des taux d'inflation élevés et des niveaux d'endettement élevés. Cependant, la croissance est estimée à 3,7 % et 3,9 % en 2024 et 2025 respectivement. La reprise lente de la croissance du revenu par habitant à 1,2 % en 2024 et 1,4 % en 2025 est insuffisante pour accélérer la réduction de la pauvreté et revenir à la trajectoire d'avant la pandémie.

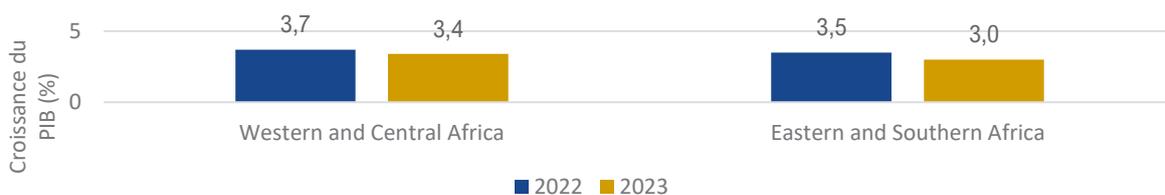
Figure 3 : Croissance économique du continent



La

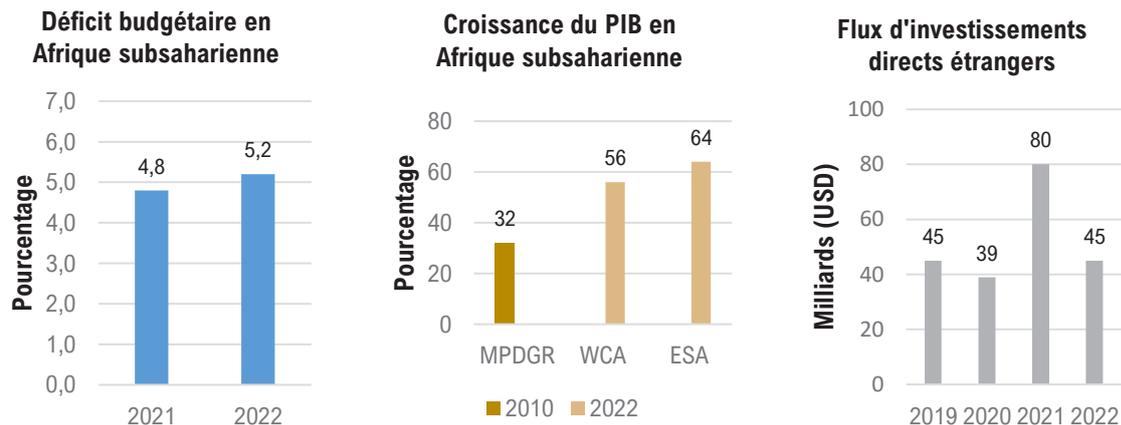
croissance du PIB en Afrique occidentale et centrale a reculé de 3,7 % en 2022 à 3,4 % en 2023, tandis que celle de l'Afrique orientale et australe a reculé de 3,5 % en 2022 à 3,0 % en 2023, comme le montre la figure 4. La performance continentale est tirée vers le bas par une croissance à long terme plus faible dans les plus grands pays. L'activité économique en Afrique du Sud devrait encore s'affaiblir en 2023 (0,5 %) en raison de l'aggravation de la crise énergétique, tandis que la reprise de la croissance au Nigéria en 2023 (2,8 %) reste fragile car la production de pétrole reste faible. Parmi les 10 plus grandes économies d'Afrique subsaharienne, huit affichent des taux de croissance inférieurs à leur croissance moyenne à long terme, notamment le Soudan, le Nigeria, l'Angola et l'Éthiopie.

Figure 4 : Croissance du PIB continental par région



L'inflation élevée, alimentée par la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, l'affaiblissement des monnaies et la faible croissance des investissements, continue de peser sur les économies africaines, créant de l'incertitude pour les consommateurs et les investisseurs. Le nombre de pays affichant des taux d'inflation annuels moyens à deux chiffres est passé de neuf en 2021 à 21 en 2022, mais devrait retomber à 12 en 2023. L'inflation devrait rester élevée, à 7,5 % pour 2023, et supérieure aux fourchettes cibles des banques centrales pour la plupart des pays. Dans le même temps, la croissance des investissements est passée de 6,8 % en 2010-2013 à 1,6 % en 2021, avec un ralentissement plus marqué en Afrique de l'Est et en Afrique australe qu'en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.

Figure 5 : Déficit fiscal, croissance du PIB et investissements directs étrangers en Afrique subsaharienne



MPDGR = ratio médian dette publique/PIB ; AOC = Afrique de l'Ouest et centrale ; AES = Afrique de l'Est et australe

Le déficit budgétaire s'est creusé, passant de 4,8 % du PIB en 2021 à 5,2 % en 2022. La faible croissance combinée à l'accumulation rapide de la dette publique a fait passer le ratio médian dette publique/PIB de 32 % en 2010 à 57 % en 2022 (56 % en Afrique de l'Ouest et centrale ; 64 % en Afrique de l'Est et australe, comme le montre la figure 5). Le nombre de pays d'Afrique subsaharienne présentant un risque élevé de surendettement ou déjà en situation de surendettement s'élève à 22, contre 20 en 2020.

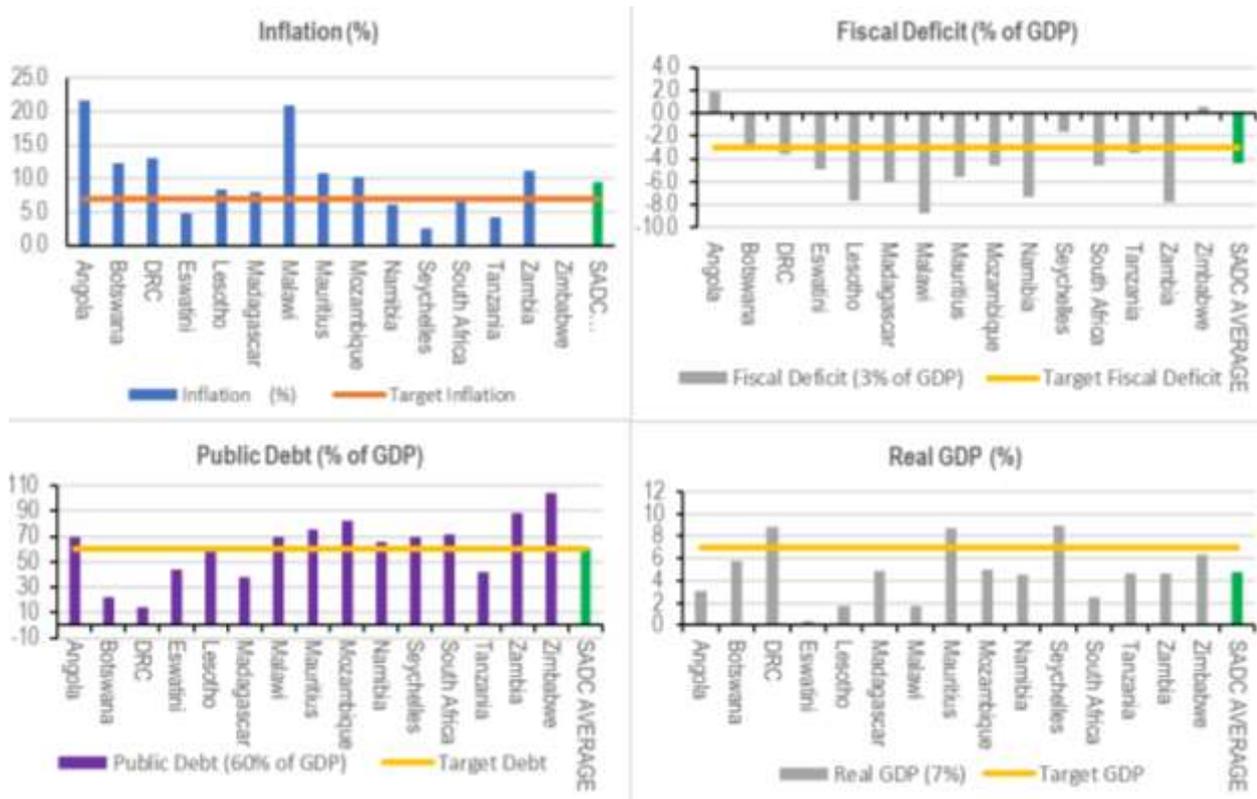
Les flux d'IDE vers l'Afrique ont atteint 80 milliards USD en 2021, un niveau record par rapport aux 39 milliards USD en 2020, représentant 5,2 % de l'IDE mondial. La plupart des bénéficiaires ont connu une hausse modérée des IDE après la chute de 2020 causée par la pandémie de COVID-19. Toutefois, le total pour le continent a été gonflé par une seule transaction financière intra-entreprise en Afrique du Sud en 2021. Si l'on exclut cette transaction, l'augmentation en Afrique est modérée et correspond davantage à celle des autres régions en développement. L'Afrique australe, l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest ont vu leurs flux augmenter, tandis que l'Afrique centrale est restée stable et que l'Afrique du Nord a reculé.

2.3. Performance économique de la région SADC

Au cours des cinq dernières années, les performances de la SADC ont été affectées par les chocs liés au changement climatique, qui ont entraîné des sécheresses, des cyclones et des inondations, ainsi que des dommages aux infrastructures, aux cultures et au bétail. Ces chocs ont été exacerbés par les effets négatifs de la pandémie de COVID-19 et de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, qui ont entraîné une hausse des prix mondiaux des produits de base, en particulier de l'énergie, des engrais et des denrées alimentaires, ainsi qu'une augmentation des importations de céréales. Ces événements ont affecté le financement du budget, la sécurité alimentaire et la croissance économique globale.

En 2022, la plupart des États membres n'ont pas atteint les indicateurs de convergence macroéconomique convenus. Aucun n'a atteint les objectifs fixés des principaux indicateurs de convergence macroéconomique (inflation, déficit budgétaire et dette publique) en 2021, comme le montre la figure 6.

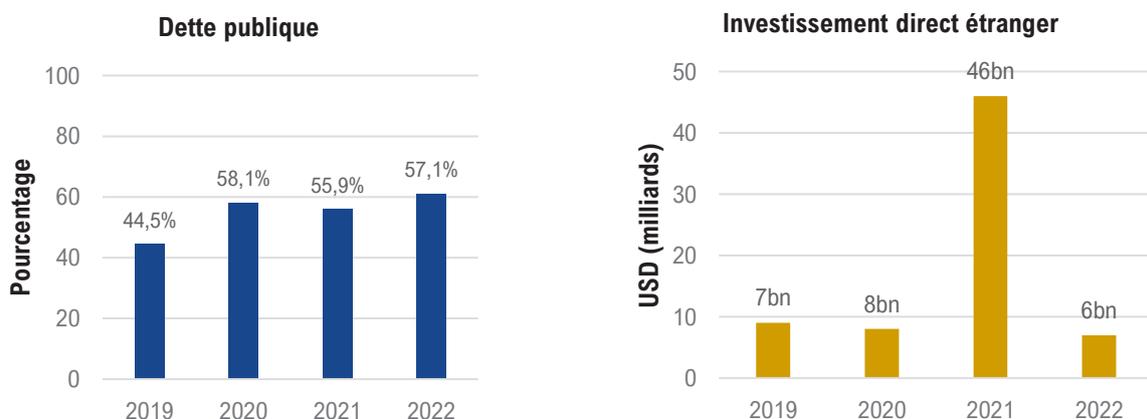
Figure 6 : Convergence macroéconomique, indicateurs primaires et croissance du PIB en 2022



Source : Annuaire statistique de la SADC : SADC Macroeconomics Statistical Yearbook 2022 ; États membres ; base de données WEO avril 2023 ; et Perspectives économiques en Afrique 2023. **Note :** Les séries de dates sont préliminaires pour 2022. L'inflation au Zimbabwe est de 194,5 % et est mise à zéro dans le graphique en tant que valeur aberrante.

Deux États membres ont atteint l'objectif régional de 7 % en 2022, soit une baisse par rapport aux trois États membres de 2021. Les performances individuelles des États membres de la région ont varié : cinq États membres ont atteint l'objectif d'inflation, quatre l'objectif budgétaire, six l'objectif de dette publique et trois ont connu une croissance supérieure à l'objectif fixé.

Figure 7 : Dette publique et investissement direct étranger dans la région SADC



La dette publique est passée de 55,9 % en 2021 à 57,1 % en 2022. Six États membres (Botswana, RDC, Eswatini, Lesotho, Madagascar et Tanzanie) ont atteint l'objectif de 60% de la dette publique en 2022, soit une baisse par rapport aux huit États membres (Botswana, RDC, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Tanzanie et Zimbabwe) en 2021. Les investissements directs étrangers (IDE) dans la région de la SADC ont augmenté pour atteindre 46 milliards USD en 2021, grâce à la reconfiguration d'une grande entreprise en Afrique du Sud. Hormis ces éléments, l'IDE est resté modéré.

2.4. Perspectives économiques pour 2023 et le moyen terme

Les États membres de la SADC devraient progresser vers la réalisation des indicateurs de convergence macroéconomique convenus en 2022 et 2023. Toutefois, **aucun n'est susceptible d'atteindre tous les objectifs primaires du MEC** (inflation, déficit budgétaire et dette publique) en 2022 et 2023. Les mauvais résultats du programme CME font peser un risque important sur le programme d'intégration régionale et ses résultats.

2.5. Risques et implications pour la région de la SADC

Les perspectives des marchés des matières premières dépendent de la durée de la guerre entre la Russie et l'Ukraine et de l'ampleur des sanctions imposées à la Russie. Si la guerre se prolonge, les changements dans la structure du commerce des produits de base devraient se poursuivre. La croissance sera plus déprimée et l'inflation plus élevée se prolongera, ce qui pourrait éroder le pouvoir d'achat des consommateurs et aggraver les inégalités de revenus et la pauvreté. Les risques de hausse des prix comprennent d'éventuelles perturbations dans l'approvisionnement en énergie et en métaux (en partie dues aux restrictions commerciales), l'intensification des tensions géopolitiques, une reprise plus forte que prévu dans le secteur industriel chinois et des événements météorologiques défavorables.

Les prix des denrées alimentaires et de l'énergie pourraient rester élevés pendant longtemps. Les prix des produits pétroliers et des engrais pourraient rester élevés dans la région, ce qui aurait un impact significatif sur l'inflation et le coût élevé des intrants agricoles, et constituerait un risque important pour la disponibilité, l'accès et l'accessibilité financière des denrées alimentaires dans la région.

Le pays demeure exposé aux inondations, à la sécheresse, au gel et aux vents violents. Les effets du changement climatique pourraient se manifester à court terme, affectant négativement les infrastructures, la production agricole et, par conséquent, la sécurité économique, alimentaire et énergétique. Les budgets nationaux pourraient être mis à rude épreuve lorsque les gouvernements interviendront pour reloger les personnes déplacées et distribuer des denrées alimentaires d'urgence. En outre, bien que les restrictions liées à la COVID-19 aient été levées, il est possible que d'autres mutations du virus se produisent, comme on l'a vu récemment en Chine et dans certaines parties de la région Asie-Pacifique. Tous ces risques pourraient aggraver la situation budgétaire et compromettre la capacité du gouvernement à réagir aux crises.

3. Résultats globaux de la région SADC en ce qui concerne le plan d'action pour la réduction des risques liés aux catastrophes naturelles (RISDP) 2020-2030

La Région de la SADC envisage *une région industrialisée, pacifique, compétitive et à revenu intermédiaire ou élevé dans laquelle tous les citoyens jouissent du bien-être économique, de la justice et de la liberté* d'ici à l'horizon 2050. Ces idéaux sont exprimés dans trois piliers : I. Le développement industriel et l'intégration des marchés, II. Développement des infrastructures à l'appui de l'intégration régionale ; Pilier III : le développement du capital social et humain, fondé sur la paix, la sécurité et la bonne gouvernance. Des questions transversales ont été identifiées pour compléter la réalisation de ces priorités.

Le score de performance de la Région sur tous les piliers en 2022/23 est de **6,1 sur une échelle de 10**. La paix, la sécurité et la bonne gouvernance (la Fondation) a obtenu un score de 7,7, suivie par la gestion stratégique avec un taux de 7,6. Le développement du capital social et humain suit avec un score de 6,2. Le développement industriel et l'intégration des marchés (pilier 1) ont obtenu un score de 5,4, les questions transversales un score de 5,3, et le développement des infrastructures à l'appui de l'intégration régionale (pilier 2) un score de 4,4. Le tableau de bord est présenté à la figure 8.

Figure 8 : Score de performance globale de la région



Note : La note globale par pilier est basée sur la consolidation de tous les indicateurs clés de performance sélectionnés du pilier. Toutes les notes sont exprimées dans la fourchette de 10. Le chiffre en haut à droite représente le changement par rapport à la période précédente.

4. État de la mise en œuvre du RISDP 2020-30 par pilier

4.1. Fondation : Paix, sécurité et bonne gouvernance



Principaux messages

1. La Région est stable, pacifique et sûre, tel qu'illustré par les éléments suivants :
 - (i) Aucun nouveau conflit intra-étatique ;
 - (ii) Absence de conflits armés majeurs ; et
 - (iii) Aucun acte de terreur/activité terroriste n'a été signalé, à l'exception du Mozambique et de la République Démocratique du Congo.
2. La Région a réalisé des progrès dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée, comme en témoignent les cas suivants :
 - (i) 569 arrestations dans le cadre d'opérations conjointes portant sur différentes criminalités telles que les armes à feu, les drogues illicites, l'immigration irrégulière, etc. ;
 - (ii) 15 victimes ont été sauvées d'incidents liés à la traite des êtres humains ; et
 - (iii) 11 véhicules volés ont été saisis.
3. La Région continue de réaliser des progrès en matière de renforcement et de consolidation de la démocratie, comme le montrent les faits suivants :
 - (i) Le nombre de conflits liés aux élections a considérablement diminué ;
 - (ii) une augmentation importante de la participation des citoyens aux élections ; et

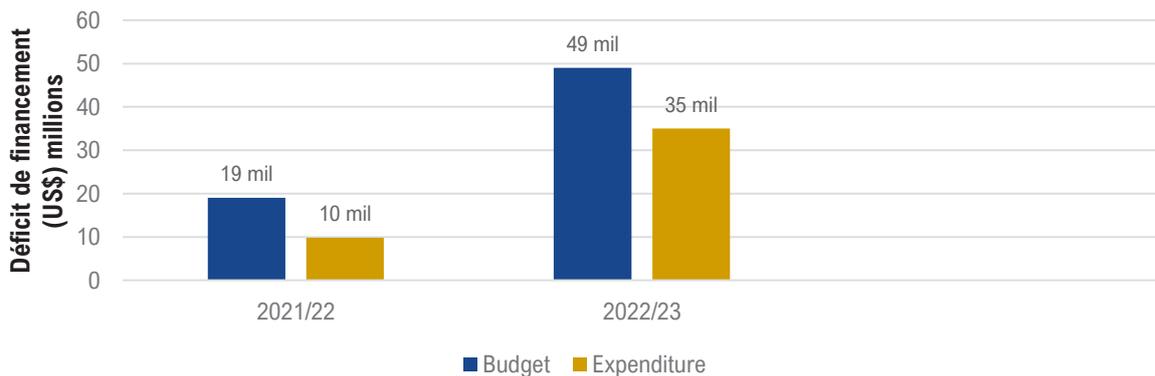
Toutefois, la participation des jeunes et des femmes aux postes de direction et de prise de décision est limitée.
4. Des progrès ont été accomplis dans la lutte contre la corruption dans la région, comme le montre le tableau ci-après :
 - (i) **2,8 milliards USD** : montant des avoirs illicites récupérés auprès de 8 États membres, à savoir l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, Madagascar, la Namibie, la République-Unie de Tanzanie, les Seychelles et la Zambie.
 - (ii) **126,2 millions USD** : valeur des procédures de blanchiment d'argent ayant fait l'objet d'une enquête entre 2021 et 2022 dans sept États membres, à savoir l'Angola, le Botswana, Maurice, la Namibie, les Seychelles, la Tanzanie et la Zambie.
 - (iii) **674** cas de blanchiment d'argent ont fait l'objet d'une enquête dans la Région.
 - (iv) **356** enquêtes ont abouti à des condamnations effectives dans toute la Région.
 - (v) **955** affaires conclues mais n'ayant pas abouti à une condamnation effective.
5. La Région a enregistré des résultats significatifs dans la lutte contre le terrorisme par le biais de la SAMIM dans la province de Cabo Delgado au Mozambique. Toutefois, la participation des femmes aux missions de maintien de la paix demeure limitée.
6. Les femmes sont toujours victimes de violences à caractère sexiste et de cyberharcèlement, en particulier lorsqu'elles briguent des postes politiques.
7. Il est essentiel d'accélérer la mobilisation des ressources et la construction du dépôt afin d'assurer une réaction rapide aux situations d'urgence, d'aide humanitaire et de maintien de la paix.

Une région stable, pacifique et sûre

Soutien à la République du Mozambique dans la lutte contre le terrorisme

La SAMIM a enregistré des succès en neutralisant et en délogeant les terroristes de leurs bases, en reprenant des villages et en saisissant des armes et du matériel de guerre. Il en est résulté un environnement relativement sûr qui a permis aux personnes déplacées de rentrer chez elles en toute sécurité et d'acheminer l'aide humanitaire. Comme le montre la figure 9, le financement de la mission a considérablement augmenté, passant d'environ 19 millions USD à 49 millions USD, ce qui témoigne de l'engagement des États membres et des partenaires en faveur du rétablissement de la paix et de la stabilité au Mozambique.

Figure 9 : Budget et dépenses du SAMIM pour les exercices 2021-2022 à 2022-2023



Collaboration avec d'autres parties prenantes

La SAMIM a collaboré avec des parties prenantes telles que les agences des Nations unies pour atténuer les problèmes humanitaires dans la province de Cabo Delgado au Mozambique. La mission entame un dialogue avec les leaders civiques afin de répondre aux doléances des membres de la communauté. En outre, l'autonomisation et les compétences des femmes ont été renforcées dans le cadre de SAMIM.

Soutien à la République démocratique du Congo dans le cadre de la MONUSCO

La Région continue de soutenir la République démocratique du Congo par l'intermédiaire de la brigade d'intervention de la Force, dans le cadre du mandat de la MONUSCO, en vue de lutter contre l'insurrection qui pose un problème de sécurité et a causé le déplacement de milliers de personnes dans la partie Est du pays. La résurgence du M23, après sa défaite en 2013, reste une grande préoccupation mondiale et nécessite une approche coordonnée de toutes les parties prenantes impliquées dans le soutien au gouvernement de la R.D. Congo dans la lutte contre l'insurrection.

Des cadres régionaux de lutte contre la criminalité transnationale organisée sont renforcés.

La Région a accompli des progrès dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée, ce qui s'est traduit par 569 arrestations dans le cadre d'opérations conjointes portant sur divers délits tels que les armes à feu, les drogues illicites, l'immigration clandestine, etc. Quinze victimes ont été sauvées d'incidents liés à la traite des êtres humains et 11 véhicules volés ont été saisis.

Efforts de lutte contre la corruption dans la région de la SADC

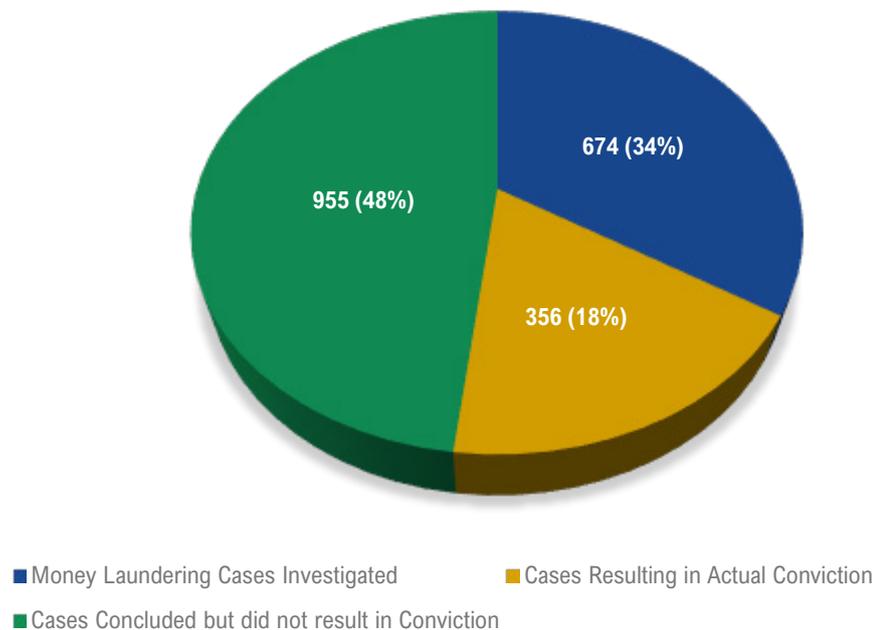
Des efforts ont été déployés pour lutter contre la corruption dans la région de la SADC. Une valeur totale de 2,8 milliards USD d'actifs illicites a été récupérée entre 2021 et 2022, tandis que 126,2 millions USD d'affaires de blanchiment d'argent ont fait l'objet d'une enquête au cours de la même période.

Tableau 2 : Nombre et valeur des cas de blanchiment d'argent par rapport aux actifs illicites récupérés en USD

États membres	Nombre et valeur des cas de blanchiment d'argent ayant fait l'objet d'une enquête entre 2021 et 2022	Valeur totale des avoirs illicites recouvrés en USD de 2021 à 2021
L'Angola	22 216 842,00	2 771 323 826,00
Botswana	3 100 000,00	3 341 854,00
Madagascar	-	4 247 841,00
Maurice	4 456 921,00	-
Namibie	792 444,00	4 700 000,00
Seychelles	1 855 287,00	4 100 000,00
L'Afrique du Sud	-	23 411 139,00
La Tanzanie	14 000 000,00	14 571,00
La Zambie	79 777 384,00	6 556 250,00
Total	126 198 878,00	2 771 695 481,00

Des enquêtes ont été menées sur les cas de corruption liés au blanchiment d'argent dans la Région, entraînant des condamnations et des affaires conclues, mais n'ont pas abouti à des condamnations réelles, comme le montre la Figure 10.

Figure 10 : Cas de corruption dans la Région sur le blanchiment d'argent



Efforts déployés pour renforcer et consolider la démocratie

La mission d'observation électorale de la SADC (SEOM) a été déployée pour la première fois depuis 2019, respectivement en août et en octobre 2022. L'interruption du déploiement de la SEOM était due aux restrictions imposées aux mouvements humains en réponse à la pandémie de COVID-19. La mission d'observation SEOM a été déployée avec succès en République d'Angola et au Royaume du Lesotho. Les deux États membres ont connu des élections pacifiques. Le Lesotho, en particulier, a connu une transition ordonnée et un transfert de pouvoir à un nouveau gouvernement de coalition dirigé par un nouveau parti politique, qui s'est engagé à finaliser le programme de réformes globales en cours pour stabiliser le pays.

Participation accrue des femmes aux initiatives de maintien de la paix

Dans le cadre de la réponse aux défis liés à l'égalité des sexes dans la province de Cabo Delgado (Mozambique) et afin d'accroître la participation des femmes aux initiatives de maintien de la paix, la SAMIM a mis en place un forum du réseau des femmes de la SAMIM, qui constitue une plate-forme pour toutes les femmes officiers et fonctionnaires en uniforme. Malgré ces efforts, la participation des femmes au maintien de la paix reste limitée. Un effort concerté est nécessaire de la part des États membres pour accélérer l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité.

Augmentation du délai d'exécution de l'aide d'urgence et de l'aide humanitaire

Le débroussaillage, la clôture et les plans architecturaux ont été achevés sur le terrain alloué au dépôt logistique régional de la SADC dans le village de Rasesa au Botswana. Il est essentiel d'accélérer la mobilisation des ressources et la construction du dépôt afin d'assurer une réaction rapide aux situations d'urgence, d'aide humanitaire et de maintien de la paix.

4.2. Pilier I : Développement industriel et intégration des marchés



Principaux messages

1. La part du secteur manufacturier dans le PIB de la Région a diminué de 121 % en 2019/2020 à 11,5 % en 2021/22.
2. La part de la valeur ajoutée manufacturière (VAM) a également décliné, passant de 11,96 % à 10,18 %.
3. La part de la production technologique dans la valeur ajoutée manufacturière (VAM) totale a crû de 8,33 % en 2019/20 à 8,56 % en 2020/21, mais a baissé à 8 % en 2021/22.
4. Les environnements macroéconomique et microéconomique des États membres requièrent des améliorations afin d'attirer les investissements nationaux et internationaux dans certains domaines prioritaires de la chaîne de valeur.
5. La croissance du secteur agricole s'est améliorée de 6,9 % en 2019/20 à 7,9 % en 2020/21, mais a baissé à 7,6 % en 2021/22.
6. Cinq pays ont connu des invasions de ravageurs et des épidémies de maladies des animaux et des cultures, notamment le criquet migrateur africain (AML), la peste porcine et la fièvre aphteuse entre le début de 2020 et avril 2022.
7. Les criquets ont endommagé environ 76 000 hectares de cultures en Namibie, la peste porcine en Zambie, la fièvre aphteuse au Malawi, en Afrique du Sud et au Mozambique.
8. La production de céréales est passée de 2,92 tonnes métriques à 3,05 tonnes métriques en 2021/22.
9. L'indice de production animale est passé de 106,93 à 110,60 en 2021/22.
10. La RDC et l'Afrique du Sud représentaient 72 % de la population en insécurité alimentaire. Avec le Malawi, le Zimbabwe, Madagascar et l'Angola, ils représentent ensemble 93 % de la population en situation d'insécurité alimentaire dans la Région.
11. Selon les estimations, 55,7 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire en 2022-2023, une augmentation notable par rapport aux 50,8 millions de personnes estimées dans les mêmes pays pour la période 2021-2022.
12. La part du commerce intrarégional de la SADC est passée de 64 421 millions USD (20 %) à 77 769 millions USD (23 %) en 2021/22.
13. Les investissements directs étrangers (IDE) dans la région de la SADC ont augmenté pour atteindre 46 milliards USD en 2021, grâce à la reconfiguration d'une grande entreprise en Afrique du Sud. Si l'on ne tient pas compte de ce qui précède, les IDE dans la Région sont restés modérés.
14. Le nombre de transactions réglées sur le système régional transfrontalier de règlement brut en temps réel (RTGS) en 2023 était de 2,8 millions, représentant une valeur de 11,18 billions de ZAR. Des banques de 15 États membres ont participé au système. Le nombre total de banques participantes, y compris les banques centrales, était de 89.
15. La Région n'a pas atteint tous les principaux indicateurs de performance macroéconomique (déficit budgétaire, dette publique et inflation).

Industrie manufacturière pour la croissance et le développement industriels

La part du secteur manufacturier dans le PIB de la Région a diminué de 12,1 % en 2019/2020 à 11,5 % en 2021/22. La part de la valeur ajoutée manufacturière (VAM) a également décliné, passant de 11,96 % à 10,18 %. La part de la production technologique dans la valeur ajoutée manufacturière (VAM) totale a crû de 8,33 % en 2019/20 à 8,56 % en 2020/21, mais a baissé à 8 % en 2021/22.

Figure 11 : Industrie manufacturière pour la croissance et le développement industriels



Amélioration du développement industriel et des chaînes de valeur en mettant l'accent sur les chaînes de valeur prioritaires

Dans l'ensemble, le **développement des chaînes de valeur** n'a pas encore donné de résultats tangibles. Toutefois, les étapes ci-après ont été franchies, jetant les bases du développement des chaînes de valeur :

- (i) Une évaluation complète des institutions d'appui à la chaîne de valeur du cuir a été réalisée et le projet de modèle de cadre politique pour les chaînes de valeur régionales du cuir a été élaboré.
- (ii) Un projet final d'évaluation complète des institutions de soutien de la chaîne de valeur ARV et le projet final de cadre politique modèle pour les chaînes de valeur régionales ARV ont été élaborés.
- (iii) Un projet de rapport sur l'intégration des petites et moyennes entreprises (PME) dans les chaînes de valeur régionales a été produit et un modèle de cadre politique et de lignes directrices a été élaboré.

En outre, la capacité institutionnelle et l'environnement réglementaire dans **le développement de la chaîne de valeur régionale se sont considérablement renforcés**. La mise en œuvre opérationnelle des services d'approvisionnement groupé de la SADC est en cours, et le cadre de suivi et d'évaluation pour les chaînes de valeur régionales de la SADC et le plan stratégique d'harmonisation de la réglementation des médicaments (MRH) sont en place.

Le projet final du **Protocole de la SADC sur les mines** a été achevé. La prochaine étape consistera à assurer son alignement sur le Traité de la SADC et à mettre en place un cadre réglementaire régional correspondant. Dans l'ensemble, les environnements macroéconomique et microéconomique des États membres doivent être améliorés pour attirer les investissements nationaux et internationaux dans certains domaines prioritaires de la chaîne de valeur.

Un secteur agricole productif et un meilleur accès au marché

La croissance du secteur agricole (en pourcentage du PIB) s'est améliorée de 6,9 % en 2019/20 à 7,9 % en 2020/21, mais a baissé à 7,6 % en 2021/22. La production céréalière a crû de 1 844 kg/ha en 2019/20 à 2 169,66 kg/ha en 2021/22. Cinq pays, à savoir l'Angola, le Botswana, la Namibie, la Zambie et le Zimbabwe, ont connu des invasions de ravageurs et des épidémies de maladies des animaux et des cultures, notamment le criquet migrateur africain (AML), la peste porcine et la fièvre aphteuse entre le début de 2020 et avril 2022. Les criquets ont endommagé environ 76 000 hectares de cultures en Namibie, la peste porcine en Zambie, la fièvre aphteuse au Malawi, en Afrique du Sud et au Mozambique.

Amélioration de l'agriculture et de la sécurité alimentaire dans la Région

La production de céréales est passée de 2,92 tonnes métriques à 3,05 tonnes métriques en 2021/22, tandis que l'indice de production de bétail est passé de 106,93 à 110,60 en 2021/22.



En 2022/2023, on estimait qu'environ 55,7 millions de personnes étaient en insécurité alimentaire, soit une augmentation notable par rapport à une estimation de 50,8 millions de personnes dans les mêmes pays en 2021/2022.

Figure 12 : Situation globale de l'agriculture et de l'alimentation dans la région SADC

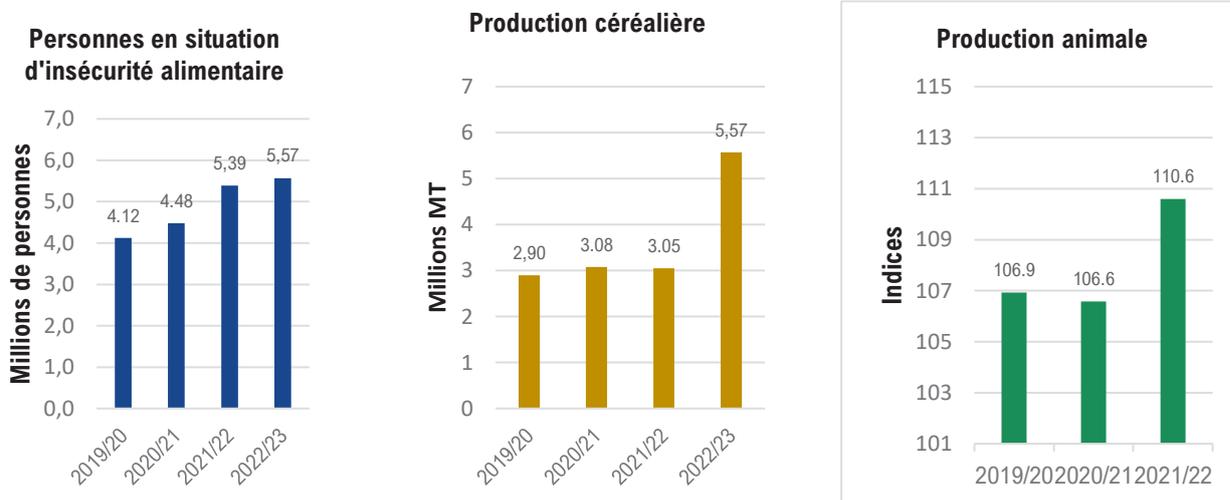


Tableau 3 : Nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire dans la région SADC pour la période 2022-2023 par pays

États membres	Moyenne sur 5 ans 2017-2021	2021/2022	2022/23	Variation en % par rapport à la moyenne sur 5 ans	Variation en % par rapport à 2021/22
L'Angola	1131091	1584000	1584000	40,0%	0,0%
Botswana	31931	36000	37000	15,9%	2,8%
Comores	-	-	-	-	-
RDC**	15370000	-27000000	25900000	-68,5%	-04,07%
Eswatini	243160	336000	258800	6,4%	23,0%
Le Lesotho	472000	472000	521000	10,4%	10,9%
Madagascar	1045464	1640000	2064000	97,4%	25,9%
Malawi	1949308	1653000	3822502	99,3%	155,5%
Maurice	-	-	-	-	-
Le Mozambique	1414011	1858000	-	-	-
Namibie	658588	750000	750000	13,9%	-
Seychelles	-	-	-	-	-
L'Afrique du Sud	13700071	13600000	14400000	5,1%	5,9%
La Tanzanie	446066	437000	592000	32,7%	35,5%
La Zambie	1383531	1580000	1950000	40,9%	23,4%
Le Zimbabwe	3480563	2943000	3820000	9,8%	29,8%
SADC	61326783	53887000	55689889	34,9%	7,5%

Source : États membres de la SADC / Comités nationaux d'évaluation de la vulnérabilité. *Sur la base des 12 États membres qui ont fourni des données.

La R.D. Congo, avec 25,9 millions de personnes, et l'Afrique du Sud, avec 14,4 millions de personnes, représentent 72 % des personnes en situation d'insécurité alimentaire dans les 12 États membres qui ont fourni des rapports. Avec les dossiers du Malawi (3,8 millions), du Zimbabwe (3,8 millions), de Madagascar (2,1 millions) et de l'Angola (1,6 million), ces six pays représentent près de 93% de la population estimée en situation d'insécurité alimentaire dans la Région. L'augmentation de la population en situation d'insécurité alimentaire est imputable à des chocs graves, notamment des inondations, des engorgements, des périodes de sécheresse prolongées, l'impact de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, et des épidémies de ravageurs et de maladies des animaux et des cultures sur la production agricole.

Augmentation des échanges intra-SADC et extra-régionaux de la SADC

La part moyenne du commerce de biens et de services intra-SADC et extra-régional SADC a été légèrement inférieure à 20 % au cours des cinq dernières années jusqu'en 2019. Cependant, le commerce régional intra-SADC s'est amélioré, passant de 64 421 millions USD (20%) en 2020/21 à 77 769 millions USD (23%) en 2021/22, avec l'Angola soumettant son offre provisoire pour adhérer au Protocole de la SADC sur le commerce. Cette amélioration reflète l'impact des efforts en cours pour mettre en œuvre diverses dispositions du Protocole de la SADC sur le commerce, y compris la mise en œuvre d'accords commerciaux simplifiés qui ont permis une augmentation du commerce transfrontalier informel couvrant à la fois les produits de base agricoles et non agricoles.

Figure 13 : Commerce intra-régional et commerce extra-régional de la SADC dans la Région

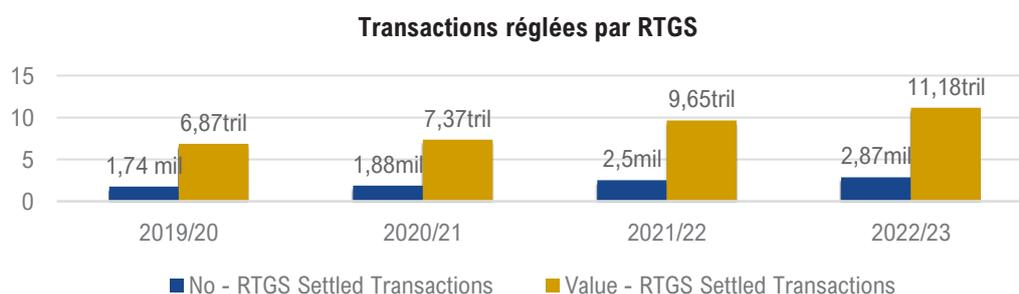


Intégration approfondie des marchés financiers, coopération monétaire et investissement

Transactions réglées par l'intermédiaire du système de règlement brut en temps réel (RTGS) de la SADC

Le nombre de transactions réglées sur le système régional transfrontalier de règlement brut en temps réel (RTGS) à la fin du mois de février 2023 était de 2 879 019, représentant une valeur de 11,18 billions de rands. Les banques de 15 pays membres participent au système et le nombre total de banques participantes, notamment les banques centrales, est de 89.

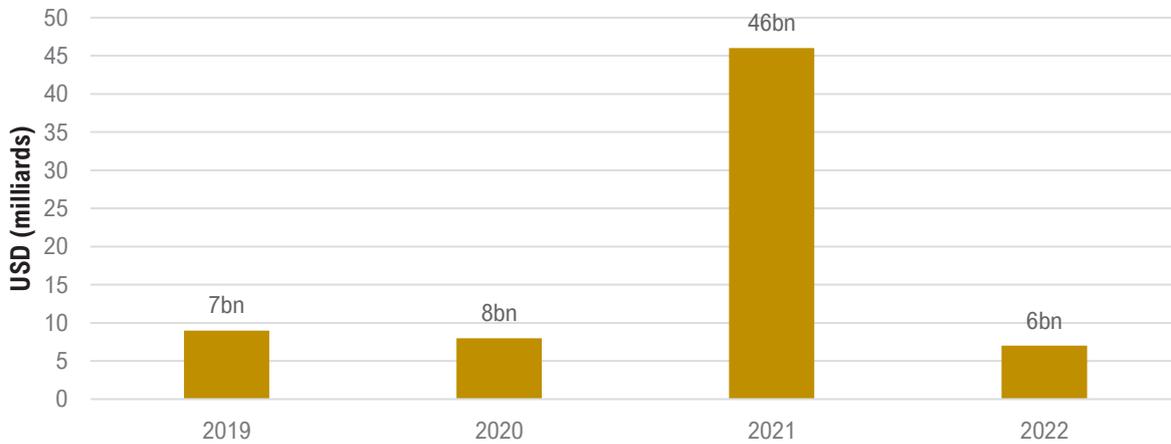
Figure 14 : Transactions réglées par le système de règlement brut en temps réel de la SADC



Investissement direct étranger (IDE) dans la région de la SADC

Les investissements directs étrangers sont restés modérés pendant quatre ans, de 2019/20 à 2022/23, sauf en 2021/22 où ils ont atteint 46 milliards USD en raison de la reconfiguration d'une grande entreprise en Afrique du Sud.

Figure 15 : Investissement direct étranger dans la région SADC



Performances macroéconomiques dans la Région

La Région n'a pas atteint les objectifs fixés pour les indicateurs primaires de convergence macroéconomique et la croissance du PIB en 2022, comme le montre le tableau de bord ci-dessous.

Prises individuellement, les performances ont varié d'un État membre à l'autre, 5 États membres atteignant la cible de l'inflation, 4 États membres, celle du déficit budgétaire, 6 États membres, celle de la dette publique contre 3 États membres qui ont dépassé la cible fixée. Parmi les raisons de ces mauvais résultats figurent les effets du changement climatique (inondations, cyclones, sécheresses), la pandémie de COVID-19 et la guerre entre la Russie et l'Ukraine.



Source : Annuaire statistique de la SADC : SADC Macroeconomics Statistical Yearbook 2022 ; États membres ; base de données WEO avril 2023 ; et Perspectives économiques en Afrique 2023. **Note** : Les séries de dates sont préliminaires pour 2022. L'inflation au Zimbabwe est de 194,5 % et est mise à zéro dans le graphique en tant que valeur aberrante.

Malgré les différentes mesures mises en œuvre aux niveaux régional et national dans le cadre du processus de redressement après les effets dévastateurs de la pandémie de COVID-19, il est évident que les effets de ces mesures pourraient mettre un certain temps à se faire sentir. Après une contraction plus importante de -8,6 % en 2020, le secteur manufacturier a enregistré un redressement de 5,6 % en 2021.

4.3. Pilier II : Développement des infrastructures en appui à l'intégration régionale

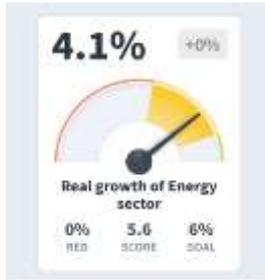
La transformation économique de la région de la SADC nécessite des infrastructures adéquates et fonctionnelles pour que la Région s'oriente vers une industrialisation en amont dans le contexte du développement et de l'intégration régionale. Les principales réalisations au cours de l'exercice 2021-2022 sont présentées ci-dessous.



Principaux messages

1. La Région a enregistré un taux de croissance de 4,1 % dans le secteur de l'énergie en 2021/22, contre -3,1 % en 2019/20 et en 2020/21.
2. La capacité installée de production électrique s'élève à 71 653 MW, soit une baisse considérable par rapport à la capacité de production de 80 923 MW dont elle disposait en 2020/21.
3. Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre des corridors intelligents. La quantité de biens et de services dans la Région a baissé de 31 681 en 2019/20 à 18 774 en 2021/22.
4. La région de la SADC compte 28 points d'échange Internet (IXP), soit 57 % des IXP en Afrique.
5. Seuls cinq (5) États membres ont atteint l'objectif de la SADC en matière de large bande pour 2025, soit couvrir 80 % de leur population avec des services à large bande et une interconnectivité régionale à large bande.
6. La couverture moyenne de la population de la SADC par un réseau mobile est de 88 %.
7. Seuls six (6) États membres ont migré avec succès de la télévision analogique vers la télévision numérique terrestre (TNT).
8. Le réseau d'infrastructure routière régional est relativement solide mais nécessite une expansion et une maintenance. Le réseau a crû de 903 672 km en 2020/21 à 1,39 million de km en 2021/22.
9. La Région a réduit la congestion et les coûts de transaction pendant le passage des frontières, par la mise en opération et le fonctionnement de postes-frontières à guichet unique spécifiques.
10. L'accès à l'Internet dans la Région a augmenté de manière significative, passant de 81,2 % en 2019/20 à 88 % en 2021/22. Le nombre moyen de personnes ayant accès à un réseau mobile a augmenté de 274,4 millions en 2019/20 à 300 millions en 2021/22.
11. (v) Soixante-trois (63 %) de la population avaient accès à de l'eau potable en 2019/20 et 74 %, en 2020/21, ce qui représente un bon progrès par rapport à la cible régionale de 80 % à atteindre d'ici à 2030.
12. La population utilisant des installations sanitaires de base a crû légèrement, passant de 46,51 % en 2019/20 à 52 % en 2020/21.
13. Soixante-trois (63) p. cent des installations sanitaires de base étaient 39 % en 2019/20 et 61 % pour les populations urbaines.
14. La Région a stocké 18 % des ressources en eau renouvelables annuelles, comparé à la cible de 25 % à atteindre d'ici à 2027. Toutefois, ce stockage concernait principalement la production hydroélectrique.
15. L'accès moyen pondéré à l'électricité dans la Région a augmenté de 55 % en 2019/20 à 57 % en 2021/22. La moyenne pondérée de l'accès dans les zones urbaines s'élevait à 77 %, ce qui est significatif.

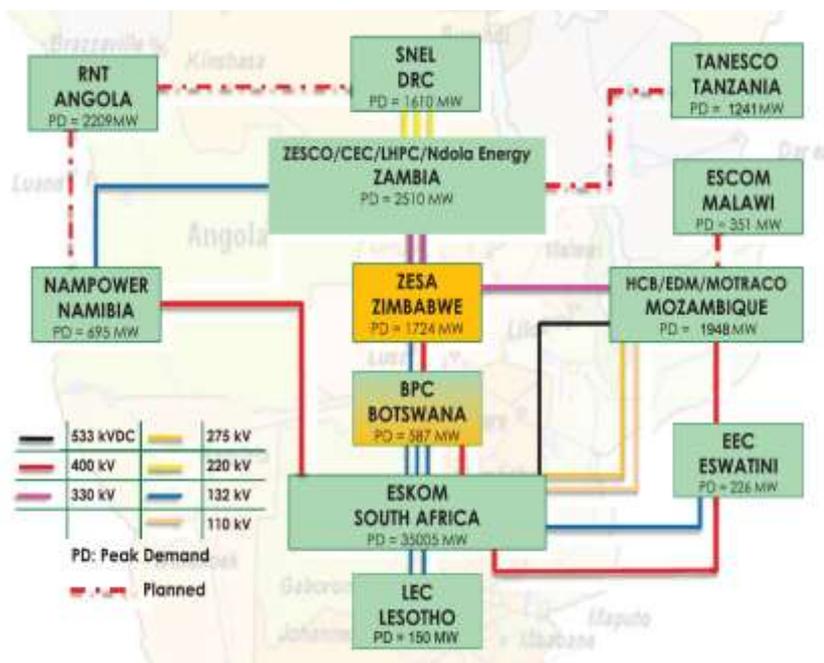
Approvisionnement en énergie dans la Région



La Région a enregistré un taux de croissance de 4,1 % dans le secteur de l'énergie en 2021/22, contre -3,1 % en 2019/20 et en 2020/21. La capacité installée de production électrique s'élève à 71 653 MW, soit une baisse considérable par rapport à la capacité de production de 80 923 MW dont elle disposait en 2020/21

Tous les États membres continentaux de la SADC, à l'exception de l'Angola, du Malawi et de la République-Unie de Tanzanie, sont interconnectés par le réseau électrique du Pool énergétique d'Afrique australe (SAPP), ce qui leur permet de partager les charges électriques, de gérer les excédents et les déficits et d'échanger de l'électricité. Les nouvelles capacités de production installées dans ces pays non participants ne sont pas accessibles aux autres membres du SAPP.

Figure 16 : Connexion au réseau électrique du SAPP à partir de mars 2021



Projets de production ayant fait l'objet d'études de faisabilité en vue de connecter les pays non participants au réseau.

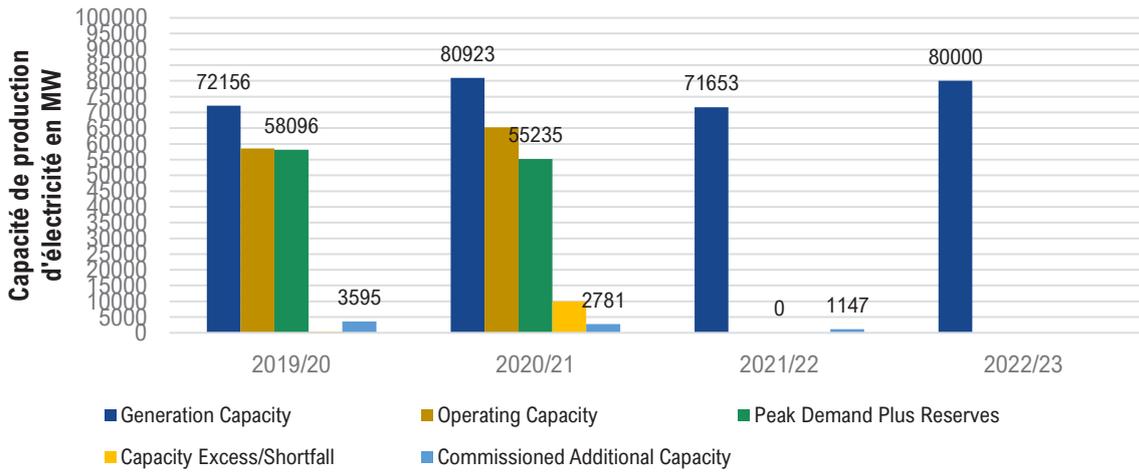
1. Interconnexion Tanzanie - Zambie (TAZA)
2. Interconnexion de transport-électricité Mozambique - Zambie
3. Interconnexion de transport-électricité Zimbabwe - Zambie - Botswana - Namibie (ZIZABONA)
4. Interconnexion de transport-électricité Angola - Namibie (ANNA)
5. Interconnexion de transport-électricité Solwezi - Kolwezi entre la R.D. Congo et la Zambie ;
6. Interconnexion de transport-électricité Botswana-Afrique du Sud (BOSA) ; et
7. Alaska - Sherwood (partie du corridor central de transport)

Capacité de production d'électricité installée

La capacité de production d'électricité installée a chuté de 80 923 MW en 2020-2021 à 71 653 MW en 2021-2022. Un total de 1 147 MW a été mis en service en 2021-2022, ce qui est inférieur aux 2 781 MW mis en service en 2020-2021. L'objectif est de mettre en service une capacité supplémentaire de 30 000 MW d'ici 2030 grâce à 10 centrales électriques.

Une centrale hydroélectrique en Zambie (750+12MW) et un projet électrique à Hwange au Zimbabwe (600MW) ont été mis en service. La construction d'un projet hydroélectrique Julius Nyerere de 2115 MW en République-Unie de Tanzanie et d'un projet d'interconnexion entre le Mozambique et le Malawi a commencé.

Figure 17 : Capacité de production d'électricité installée



Répartition de la capacité de production d'électricité installée

La combinaison de production d'électricité installée est dominée par l'énergie thermique (charbon) qui représente 64 %, suivie de l'énergie hydroélectrique, soit 24 %. Les autres technologies représentent moins de 4 % de la capacité de production installée. Une telle situation représente un faible taux de pénétration des abondantes ressources d'énergie renouvelable dans le réseau du SAPP.

Figure 18 : Répartition de la capacité de production d'électricité installée

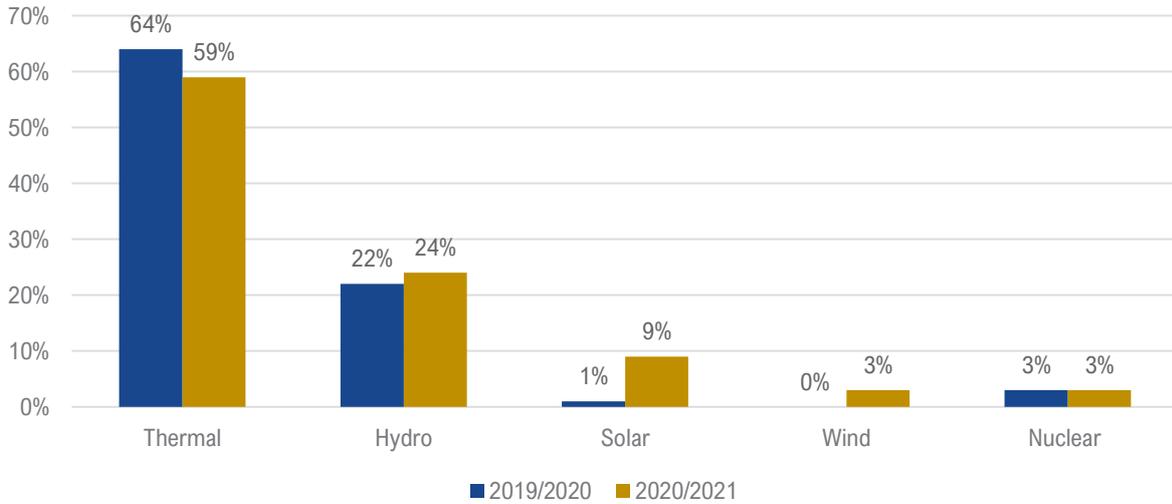


Figure 19 : Proportion d'énergie renouvelable par rapport à l'énergie totale produite dans la Région



En mars 2021, les énergies renouvelables ont contribué à hauteur de 54,5 % à l'énergie totale produite dans la Région. Cette proportion est restée inchangée depuis 2019-2020. La proportion d'énergie renouvelable par rapport à l'énergie totale produite dans la Région a augmenté et présente des perspectives positives en termes de production d'énergie.

Disponibilité de corridors intelligents dans la Région

Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre des corridors intelligents. Le transport routier et le temps de transit sont réduits à 9 jours (2022-2023) entre le chargement d'un conteneur au port de Durban et l'arrivée à Lubumbashi via Beitbridge, Chirundu et Kasumbalesa. Le nombre de biens et de services dans la Région a diminué de 31 681 en 2019-2020 à 18 774 en 2021-2022.

Augmentation de la couverture de la connectivité dans la Région

La SADC compte 28 points d'échange Internet (IXP), ce qui représente 57 % des points d'échange Internet en Afrique. Il existe également 19 IXP avancés de la SADC répartis dans cinq États membres. Tous les États membres disposent d'IXP localisés. La mise en place des points d'échange Internet a permis aux utilisateurs de l'Internet de la SADC de bénéficier d'un accès à l'Internet à faible latence, à moindre coût et avec une largeur de bande réduite.

Figure 20 : Part des points d'échange Internet de la SADC en Afrique



Pays de la SADC disposant de points d'échange Internet :

1. Afrique du Sud (6)
2. Tanzanie (6)
3. RDC (3)
4. Angola (2)
5. Zimbabwe (2)
6. Botswana (1)
7. Eswatini (1)
8. Lesotho (1)
9. Malawi (1)
10. Maurice (1)
11. Mozambique (1)
12. Namibie (1)
13. Seychelles (1)

Seuls cinq États membres (Botswana, Eswatini, Namibie, Afrique du Sud et République-Unie de Tanzanie) ont atteint l'objectif de la SADC en matière de large bande pour 2025, à savoir couvrir 80 % de leur population avec des services à large bande et une interconnectivité régionale à large bande.

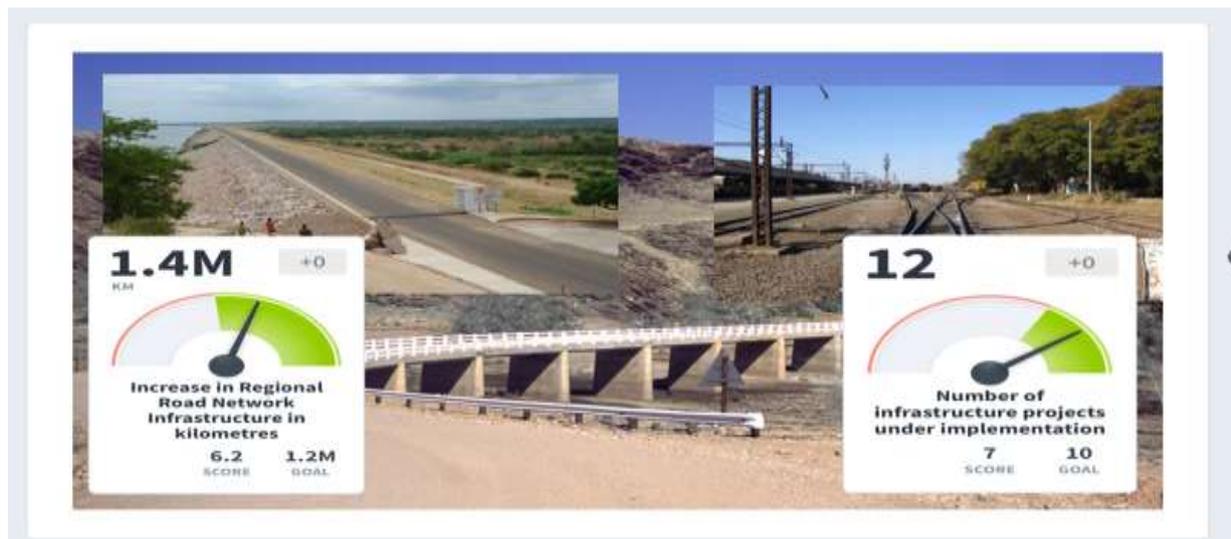
Le taux moyen de pénétration de la téléphonie mobile est de 85 % (de 45 % à 205 %), sept États membres dépassant les 100 % de pénétration de la téléphonie mobile. Le taux moyen de pénétration de l'internet est de 54,5 %, cinq États membres ayant dépassé les 100 %. 73 % de la population est couverte par au moins un réseau mobile 3G, soit 90 %, et par un réseau 4G, soit 73 %.

Seuls six États membres de la SADC sont passés avec succès de la télévision analogique à la télévision numérique terrestre. Le passage à la télévision numérique libérera le spectre de fréquences nécessaire aux différents services de télécommunications, permettra d'offrir davantage de chaînes et améliorera la qualité de l'image et du son.

Investissements dans des projets d'infrastructure pour soutenir l'intégration régionale

Sur les 35 projets d'infrastructure lourde actuellement en cours de mise en œuvre, 10 projets (29 %) sont achevés, 12 (34 %) sont en cours et 13 (37 %) sont prêts à être mis en œuvre après avoir fait l'objet d'études complètes.

Les infrastructures du réseau routier régional sont relativement solides. Le réseau est passé de 903 672 km en 2020-201 à 1 397 258 km en 2021-2022. Cependant, la plupart des routes ne sont pas goudronnées et entraînent des retards pour les automobilistes et les opérateurs transfrontaliers. Les routes goudronnées doivent être remises en état en raison de la surcharge et de l'entretien peu fréquent. À l'avenir, le réseau devra également être étendu pour répondre à la demande.



La Région a réduit la congestion et les coûts de transaction à certaines frontières grâce à l'achèvement et au fonctionnement des guichets uniques frontaliers suivants :

- 1) Terminal à conteneurs de Walvis Bay (Namibie)
- 2) Réhabilitation de la route Plumtree-Bulawayo-Gweru-Harare-Mutare (Zimbabwe)
- 3) Pont de Kazungula et poste frontalier unique (OSBP), Botswana et Zambie
- 4) Le poste frontière à guichet unique de Mwami/Mchinji, Malawi et Zambie
- 5) Poste frontière à guichet unique de Kasumbalesa pour la R.D. Congo et la Zambie - partiellement achevé.
- 6) Poste frontière à guichet unique de Nakonde/Tunduma (Zambie/Tanzanie). Le section se trouvant du côté tanzanien a été ouverte en 2019.

Meilleur accès aux infrastructures et aux services grâce à leur coût abordable

L'accès à l'Internet dans la Région a augmenté de manière significative, passant de 81,2 % en 2019/20 à 88 % en 2021/22.



La population moyenne ayant accès à un réseau mobile est passée de 274 436 720 en 2019-2020 à 300 158 721 en 2021-2022.

63 % de la population avaient accès à de l'eau potable en 2019/20 et 74 %, en 2020/21, ce qui représente une bonne progression vers l'objectif régionale de 80 % d'ici 2030. L'eau courante représente 55 % de l'ensemble, dont 27 % pour les populations rurales et 74 % pour les populations urbaines.

La population utilisant des installations sanitaires de base a crû légèrement, passant de 46,51 % en 2019/20 à 52 % en 2020/21. La part de la population rurale dans l'assainissement de base était de 39 % en 2019-2020 et de 61 % pour la population urbaine. La population ayant accès à un assainissement amélioré et géré en toute sécurité était de 39 % en 2019-2020.

La Région a stocké 18 % des ressources annuelles en eau renouvelables, alors que l'objectif est de 25 % d'ici à 2027. Toutefois, ce stockage est principalement destiné à la production d'hydroélectricité. Si l'on exclut le stockage des barrages de Kariba et de Cahora Bassa, seuls 4 % des ressources en eau renouvelables annuelles totales de la Région sont stockées.

L'accès moyen pondéré à l'électricité dans la Région a augmenté de 55 % en 2019/20 à 57 % en 2021/22. La moyenne pondérée de l'accès dans les zones urbaines était de 77 % et de 42 % dans les zones rurales. Les tarifs inabornables pour les pauvres continuent de renforcer la pauvreté énergétique.

4.4. Pilier III : Développement du capital social et humain



Principaux messages

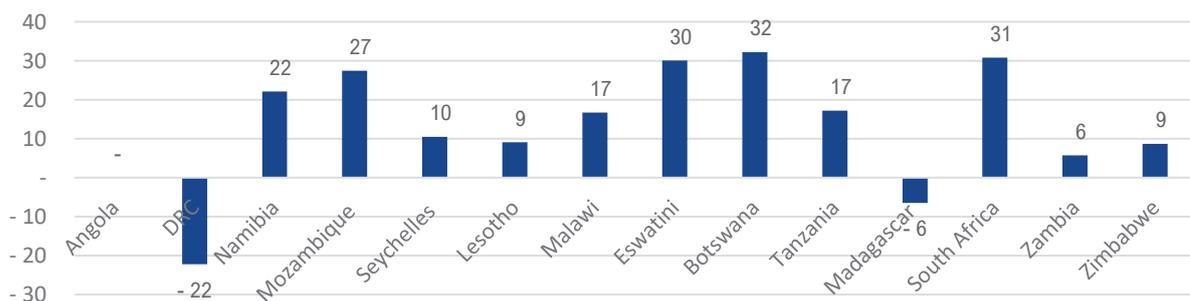
1. Tous les pays de la SADC ont connu une interruption des services de santé pendant la période de la pandémie de COVID-19.
2. La tendance à la baisse des infections de COVID-19 a permis aux pays de se rétablir progressivement et de restaurer les services aux niveaux pré-pandémiques.
3. Le Botswana, l'Eswatini, la Namibie et l'Afrique du Sud ont réalisé des progrès qui, pour la première fois, ouvriront la voie à l'élimination imminente du paludisme plus tôt que l'objectif estimé de 2030.
4. La Région progresse en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, comme le montre le tableau ci-dessous :
 - (i) 20,2 millions de personnes souffrent d'un retard de croissance, dont la charge se concentre dans 10 pays de la SADC. Les États membres de la SADC comptent un tiers des enfants souffrant d'un retard de croissance en Afrique. Cependant, la réduction des retards de croissance dans la région de la SADC se rapproche de l'objectif de 40 % d'ici à 2030.
 - (ii) Le fardeau de l'émaciation est de plus en plus lourd dans la Région. Alors que plus de 6,5 millions d'enfants de moins de 5 ans souffrent d'émaciation, 11 États membres ont réduit l'émaciation à moins de 5 %. Un effort concerté est nécessaire pour que les États membres continuent à prévenir et à traiter l'émaciation.
 - (iii) Le surpoids et l'obésité constituent un problème croissant chez les adultes et les jeunes enfants dans la région de la SADC. 2,5 millions de personnes sont en surpoids et plus de 325 000 enfants ont été admis pour le traitement de la malnutrition aiguë sévère en 2022 (ce qui représente 25 % de la charge de morbidité, à l'exclusion de la République démocratique du Congo).

Systemes de santé régionaux améliorés, accessibles et réactifs

Réduction de l'incidence de la tuberculose et de la mortalité due à cette maladie

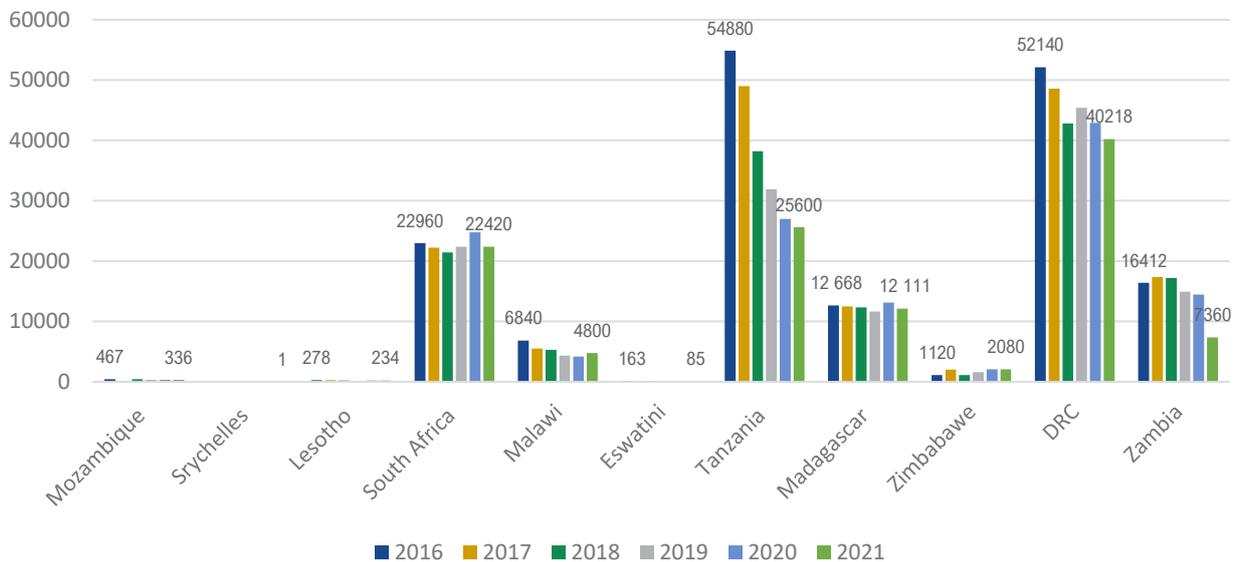
Dans l'ensemble, l'incidence de la tuberculose dans la Région a diminué, si l'on compare les données de 2016 à l'incidence estimée pour 2021. La réduction globale de l'incidence régionale est de 13,3 %. Cinq des 14 pays déclarants ont réduit l'incidence de plus de 20 %. Il s'agit du Botswana, de l'Afrique du Sud, de l'Eswatini, du Mozambique et de la Namibie, avec des réductions d'incidence de 32 %, 31 %, 30 %, 27 % et 22 %, respectivement. Si l'incidence de la tuberculose a augmenté dans l'ensemble, la R.D. Congo et Madagascar ont vu leurs estimations augmenter au cours de la même période.

Figure 21 : Pourcentage d'incidence de la tuberculose dans la Région (2016 vs 2021)



Bien que ces pourcentages démontrent le succès de la lutte contre la tuberculose, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour réduire le nombre de décès dus à la tuberculose dans la Région. Par exemple, en chiffres absolus, on estime que jusqu'à 40 218, 25 600 et 22 420 personnes sont mortes de la tuberculose en R.D. Congo, en Tanzanie et en Afrique du Sud, respectivement, en 2021. Les Seychelles ont également signalé un décès dû à la tuberculose en 2021, une première dans leur histoire récente (voir figure 22).

Figure 22 : Décès annuels dus à la tuberculose par pays 2016-2021



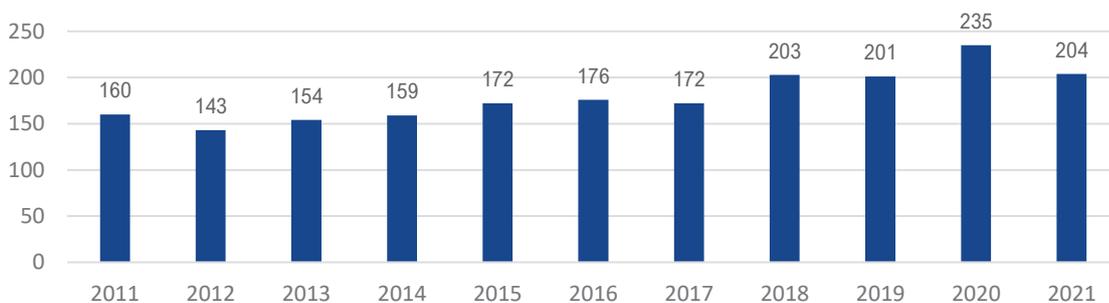
Les données présentées dans cette section ne couvrent que 11 des 16 pays de la SADC (Mozambique, Seychelles, Lesotho, Afrique du Sud, Malawi, Eswatini, Tanzanie, Madagascar, Zimbabwe, Zambie et R.D. Congo).

Quatre pays ont réduit le nombre de décès de plus de 35 % lorsque les données de 2016 sont comparées à celles de 2021. Il s'agit de la Zambie, de la Tanzanie, d'Eswatini et du Mozambique, avec respectivement 55 %, 53 %, 48 % et 48 %. Les autres pays, à l'exception du Zimbabwe, qui a enregistré une augmentation (de 86 %), ont connu une réduction de 2 à 30 % du nombre de décès dus à la tuberculose lorsque les données de 2021 sont comparées à celles de 2016.

Incidence du paludisme et décès dus à cette maladie dans la Région

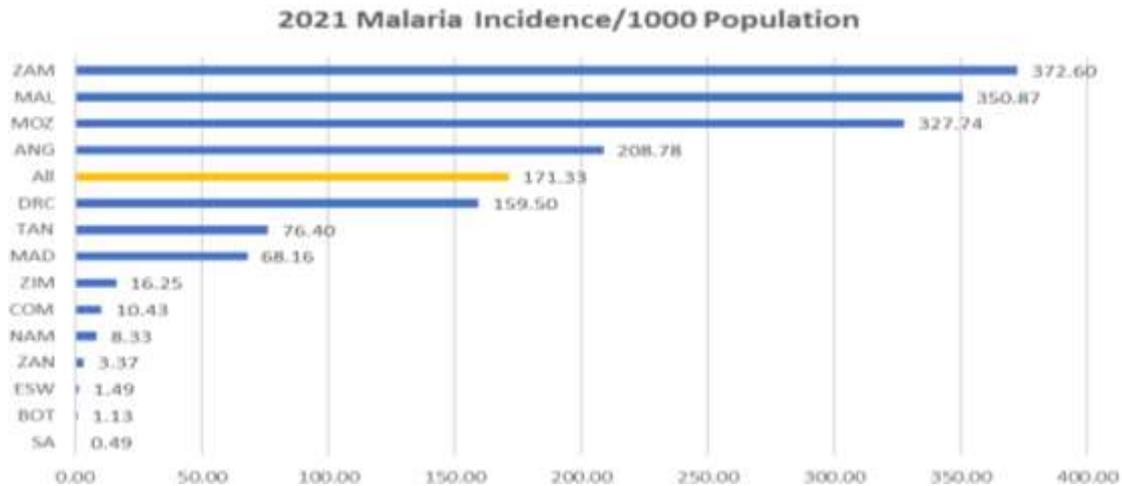
L'incidence du paludisme a augmenté au cours des 10 dernières années jusqu'en 2020. Cependant, l'incidence pour 1 000 habitants a diminué de 13 %, passant de 235 cas pour 1 000 habitants en 2020 à 204 pour 1 000 en 2021 (voir figure 23). Cette réduction pourrait être un signe prometteur de changement dans la trajectoire du paludisme dans les pays à forte charge de morbidité. Tous les États membres, à l'exception de l'Angola, ont enregistré une baisse des cas de paludisme.

Figure 23 : Incidence du paludisme pour 1000 habitants dans la SADC



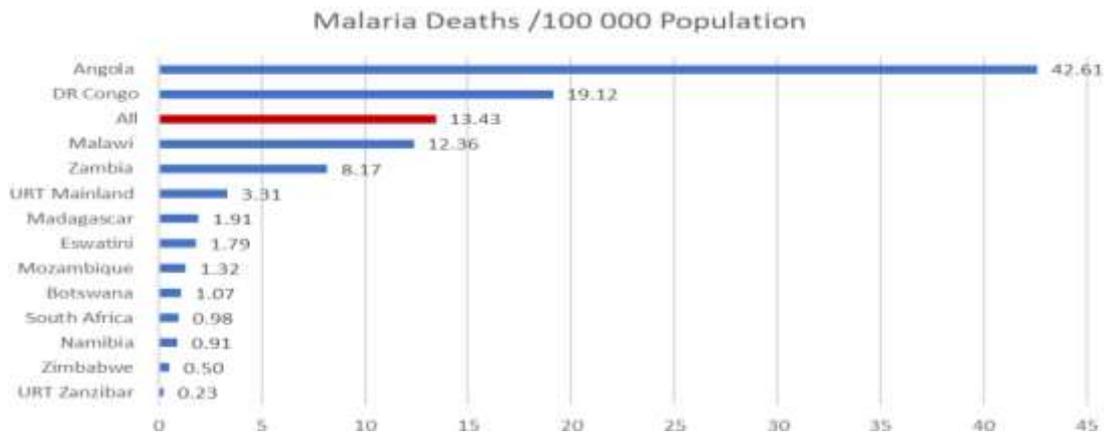
La figure 24 montre que l'Afrique du Sud a le taux le plus bas (0,49/1000 habitants) et la Zambie le taux le plus élevé (372,60/1000 habitants). Quatre États membres (Angola, Mozambique, Malawi et Zambie) ont déclaré des taux supérieurs au chiffre régional, tandis que les neuf autres ont déclaré des taux inférieurs.

Figure 24 : Incidence du paludisme par pays de la SADC (pour 1000 habitants)



La mortalité a diminué dans tous les États membres, sauf en Angola. Bien que l'incidence du paludisme soit très élevée au Malawi, en Zambie, au Mozambique et à Madagascar, la mortalité liée au paludisme y est très faible (voir figure 25). L'amélioration de la mortalité pourrait résulter d'un meilleur accès au diagnostic et au traitement. La plupart des États membres ont mis en place une gestion communautaire du paludisme, qui représentait 6 % des cas signalés.

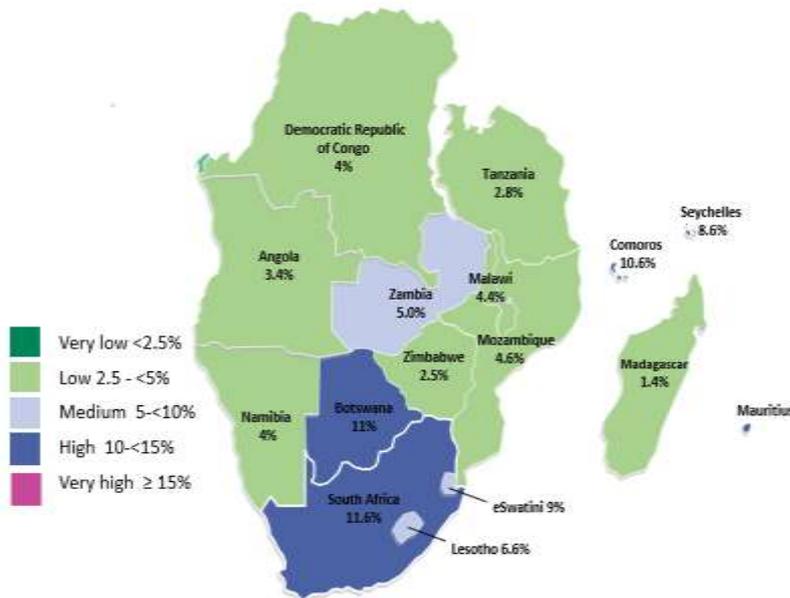
Figure 25 : Mortalité due au paludisme pour 100 000 habitants par pays en 2021



Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Émaciation : En 2023, 2,8 millions d'enfants de moins de cinq ans seront atteints d'émaciation sévère dans la Région. Ce chiffre représente une augmentation de 240 000 enfants par rapport aux 2,6 millions d'enfants en 2021, ce qui indique un fardeau croissant et la nécessité d'efforts concertés de la part des États membres pour prévenir et traiter l'émaciation. Les États membres devront donner la priorité à l'allocation de ressources pour l'achat d'aliments thérapeutiques afin de gérer cette tendance, même si les partenaires apportent un soutien durable.

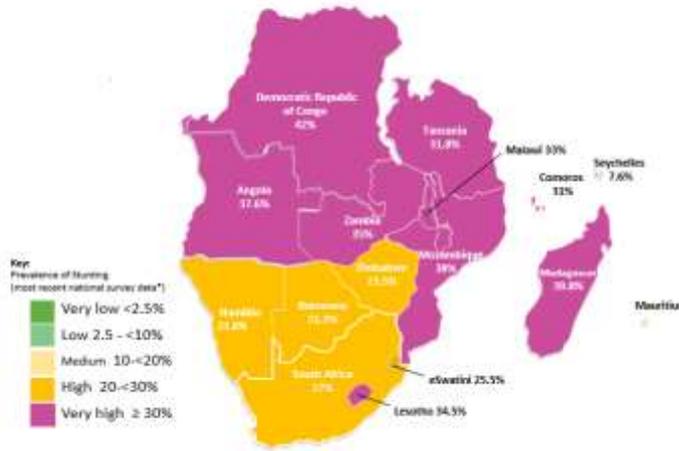
Retard de croissance : Selon les estimations, 21 millions d'enfants de moins de cinq ans souffrent d'un retard de croissance dans la région de la SADC, soit une augmentation par rapport aux 18,6 millions d'enfants recensés en 2022. Cette situation explique qu'environ un enfant de moins de cinq ans sur trois souffre d'un retard de croissance. Les États membres de la SADC comptent un tiers des enfants souffrant d'un retard de croissance



en Afrique. Tous les pays de la Région, à l'exception de la Namibie, de Maurice et des Seychelles, ont un taux de retard de croissance élevé ou très élevé.



Figure 26 : Prévalence des retards de croissance dans la Région

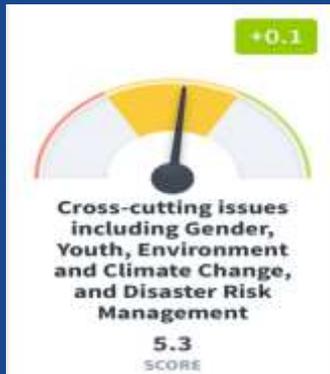


Le surpoids et l'obésité chez les adultes et les jeunes enfants constituent un problème croissant dans la Région. On estime à 2,4 millions le nombre d'enfants de moins de 5 ans présentant une surcharge pondérale. La prévalence de la surcharge pondérale est « élevée » dans quatre États membres : Botswana (11 %), Comores (10,6 %) et Afrique du Sud (11,6 %). Trois États membres présentent une surcharge pondérale moyenne, à savoir l'Eswatini (9%), le Lesotho (6,6%) et la Zambie (5,0%). Bien que la prévalence soit encore considérée comme "faible" en Angola, en Namibie et en Tanzanie, le nombre d'enfants en surpoids ou obèses augmente dans ces trois États membres.

Figure 27 : Prévalence de surpoids chez les enfants de moins de 5 ans (%)

Source : États membres de la SADC, septembre 2020

4.5. Questions transversales



Principaux messages

1. Aucun État membre n'a atteint la parité au Parlement, mais trois ont enregistré une représentation des femmes supérieure à 40 %, notamment le Mozambique, la Namibie et l'Afrique du Sud.
2. Seuls deux États membres (Namibie et Afrique du Sud) ont atteint la parité dans l'exécutif.
3. 469 947 cas de violence liée au sexe ont été signalés dans 13 États membres en 2022. Les femmes représentaient 77 % des cas de VBG et les hommes 23 %.
4. Durant la même année, 149 143 cas de VBG ont donné lieu à des poursuites. Seuls sept États membres ont indiqué la proportion de cas de violence liée au sexe ayant fait l'objet de poursuites. Trois États membres ont déclaré des taux de poursuites supérieur à 65 %. Les autres États membres ont déclaré des taux de poursuites inférieurs à 25 %.
5. Les femmes et filles de la Région continuent d'être victimes de violences à caractère sexiste et de cyberharcèlement, en particulier lorsqu'elles se présentent à des postes politiques.
6. Amélioration de la résilience et de la capacité d'adaptation aux effets du changement climatique.
7. La région de la SADC demeure la plus touchée par le VIH et le sida.
8. Amélioration de la résilience et de la gestion des catastrophes dans la région de la SADC : La SADC continue d'être confrontée à de multiples catastrophes, notamment des sécheresses, des cyclones tropicaux, des inondations, des feux de forêt et l'élévation du niveau de la mer, entre autres.
9. Le Malawi a reçu une contribution de 300 000 USD au titre de l'aide humanitaire aux personnes touchées par le cyclone tropical Freddy.

Questions transversales liées au genre

Représentation féminine aux postes politiques et décisionnels

Les résultats sont mitigés dans la Région, certains États membres affichant des tendances positives tandis que d'autres perdent du terrain dans la promotion de la parité hommes-femmes en politique et dans les postes de décision. En 2021, aucun pays n'a enregistré plus de 40% dans le Cabinet, à l'exception de l'Afrique du Sud, qui a enregistré 50% depuis 2019.

En 2022, le Malawi, le Mozambique et les Seychelles sont passés d'une marge de 30 % à une marge de 40 %, le Mozambique atteignant presque 50 %. Le tableau 4 montre également qu'en 2021, la Tanzanie a dépassé les 30 % de femmes à des fonctions ministérielles, mais qu'en 2022, ce chiffre est tombé à moins de 30 %.

Tableau 4 : Parité hommes-femmes par État membre

États membres	2018	2019	2020	2021	2022
L'Angola	23,0	39	33,0	33,3	33,3
Botswana	16,7	14,2	17,9	17,9	21,4
Comores	ND	NDP	NDP	-NDP-	NDP
La RD Congo	10,4	20	20,0	27	28,6
Eswatini	26,0	30,0	30	29	37
Le Lesotho	18,0	32,1	NDP	16	NDP
Madagascar	20	NDP	NDP	34	36,7
Malawi	15	15	15,0	38,7	41,0
Maurice	8,3	13,0	14,3	14	14,3
Le Mozambique	27,0	32,0	47,7	33	47,5
Namibie	27,0	23,0	53	34,6	55,0
Seychelles	31,0	50,0	38,0	38,4	42,0
L'Afrique du Sud	48,6	50,0	50	50	50,8
La Tanzanie	34,0	18,0	23,1	30,4	28,3
La Zambie	25,0	33,9	30,0	16	16,7
Le Zimbabwe	18,0	30,0	23,3	27	21,4

Violence basée sur le genre

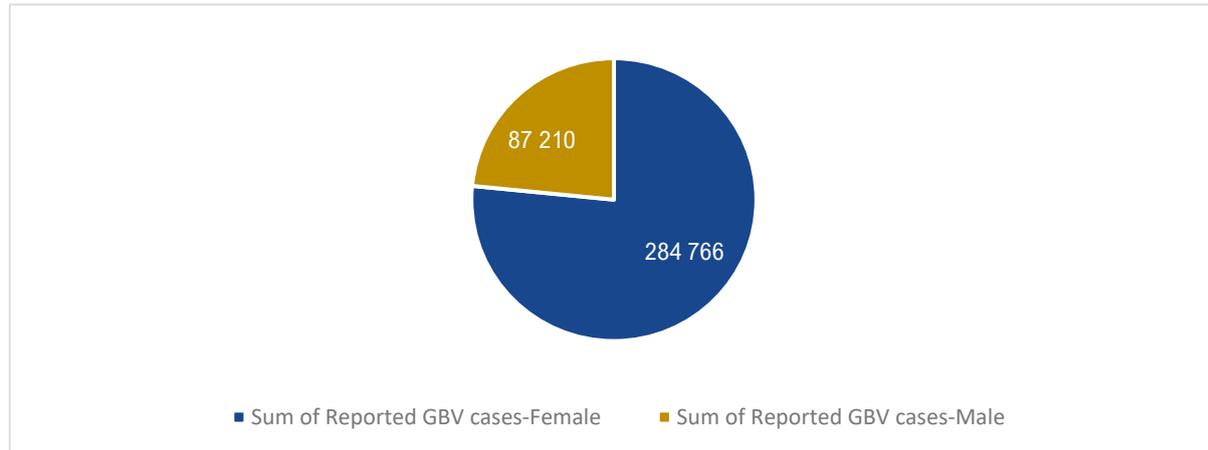
Le nombre total de cas de VBG déclarés dans la Région en 2022 est de **469 947** (sur la base des données de 13 États membres seulement), comme le montre le tableau 5. Les États membres qui ont soumis des données sont l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, la R.D. Congo, l'Eswatini, le Lesotho, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

Tableau 5 : Nombre de cas de VBG rapportés dans la SADC en 2022, par total et par sexe

États membres de la SADC	Somme du nombre total de cas de violence à caractère sexiste déclarés	Somme des cas de violence à caractère sexiste déclarés - Femmes	Somme des cas de violence à caractère sexiste déclarés - Hommes
L'Angola	25728	15935	10138
Botswana	19727	17463	2264
Comores	482	391	91
République démocratique du Congo	29143	Pas de données	Pas de données
Eswatini	16033	10765	5277
Madagascar	37289	28883	8406
Malawi	20827	14160	6667
Le Mozambique	21100	12330	2308
Namibie	4628	Pas de données	Pas de données
L'Afrique du Sud	175657	83234	34331
La Tanzanie	4301	4181	120
La Zambie	24290	19217	5073
Le Zimbabwe	90742	78207	12535
Total général	469 947	284 766	87 210

Les femmes et filles de la Région continuent d'être victimes de violences à caractère sexiste et de cyberharcèlement, en particulier lorsqu'elles se présentent à des postes politiques. D'après les données communiquées, tous les États membres déclarants ont indiqué que la violence à caractère sexiste touchait davantage les femmes que les hommes.

Figure 28: Part des cas de violence basée sur le genre par sexe en 2022



Le nombre total de cas de violence liée au sexe ayant fait l'objet de poursuites dans la Région en 2022 était de **149 143**. Seuls trois États membres (le Botswana, le Mozambique et l'Afrique du Sud) ont enregistré des taux de poursuite supérieurs à 65 %. D'autres États membres ont déclaré des taux de poursuite inférieurs à 25 %, le taux le plus bas étant de 2 %. Les données rapportées indiquent que les États membres éprouvent des difficultés à recueillir des données sur les poursuites engagées contre les auteurs de VBG.

Tableau 6 : Proportion de cas de violence à caractère sexiste signalés ayant fait l'objet de poursuites par État membre

États membres de la SADC	Nombre total de cas de VBG poursuivis en justice	Pourcentage de poursuites déclarées par les États membres, en %.
Botswana	22512	68,3
Comores	120	24,9
République démocratique du Congo	62517	5,3
Eswatini	377	2,4
Le Mozambique	21240	100*
Seychelles	263	Pas de données
L'Afrique du Sud	34456	76,7
La Tanzanie	6056	Pas de données
La Zambie	1602	6,6
Total général	149 143	

*NB : Le tableau reflète les taux de poursuite rapportés par les États membres. *Le Mozambique a déclaré un taux de poursuite de 100 %.*

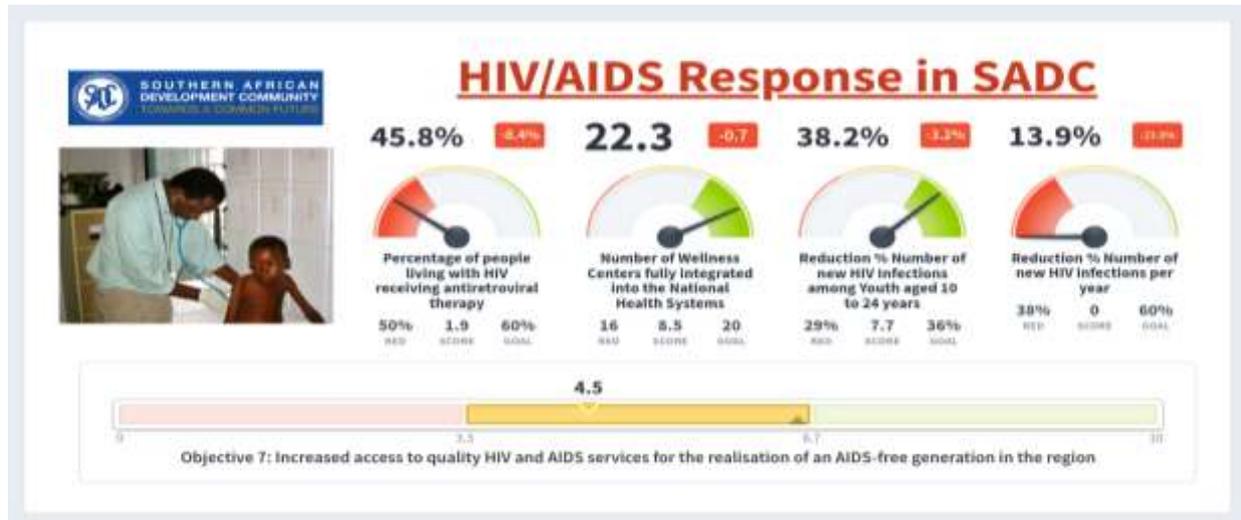
Autonomisation économique des femmes

Dans le cadre de la réponse aux questions de genre dans la province de Cabo Delgado, SAMIM a mis en place un forum du réseau des femmes de SAMIM qui sert de plateforme pour toutes les femmes officiers et fonctionnaires en uniforme. Un « Challenge fonds » de la SADC a été lancé pour soutenir le renforcement des capacités des femmes entrepreneurs. À ce jour, 14 subventions d'environ 20 000 euros chacune ont été accordées à des projets dans 14 États membres.

Questions transversales liées au VIH et au sida

Au cours des 12 dernières années, les États membres ont franchi des étapes importantes dans la lutte contre le VIH et le sida. Les nouvelles infections ont été réduites de 57 %, tandis que les décès liés au sida ont été divisés par deux par rapport à 2010. Toutefois, Madagascar a connu une augmentation de 154 % en 2022.

Cependant, la Région continue de subir les conséquences les plus graves du VIH et du SIDA. 17 millions (44%) de personnes vivant avec le VIH sont des citoyens de la SADC. Environ six millions d'entre elles doivent encore bénéficier d'un traitement salvateur.



Neuf États membres enregistrent des réductions de 50 % et plus en 2022 par rapport à 2010 : le Zimbabwe (78 %), le Botswana (67 %), la R.D. Congo (58 %), le Malawi (71 %), le Lesotho (73 %), l'Eswatini (71 %), l'Afrique du Sud (58 %), la Zambie (53 %) et la Tanzanie (67 %). Le Botswana, Eswatini, la Tanzanie et le Zimbabwe atteindront probablement l'objectif de 95-95-95 de l'ONUSIDA avant l'échéance de 2025.

Questions transversales liées à la réduction des risques de catastrophes

La SADC est confrontée à de multiples catastrophes telles que les sécheresses, les cyclones tropicaux, les inondations, les feux de forêt et l'élévation du niveau de la mer. La fréquence et la gravité de ces catastrophes devraient augmenter. Dans ce contexte, le Centre d'opérations humanitaires de la SADC (SHOC) a été créé au Mozambique et inauguré par Son Excellence le président de la République du Mozambique en juin 2021. La mise en œuvre opérationnelle du Centre est en cours et les réalisations ci-après ont été accomplies jusqu'à présent :

- 1) La SADC a mobilisé des ressources financières pour acquérir des équipements d'alerte précoce et de surveillance destinés au SHOC.
- 2) Le Conseil a approuvé un budget de 1,23 million USD en août 2022 destiné à soutenir les États membres touchés par des catastrophes et à faciliter le déploiement des équipes d'intervention d'urgence.
- 3) Une équipe d'intervention d'urgence de 73 membres a été mise en place pour soutenir les États membres touchés par des catastrophes. Des procédures opérationnelles standard de la Force en attente de la SADC ont été élaborées pour soutenir les États membres touchés par des catastrophes.
- 4) Le Malawi a reçu une contribution de 300 000 USD au titre de l'aide humanitaire aux personnes touchées par le cyclone tropical Freddy.

4.6. Gestion stratégique du RISDP



PRINCIPAUX MESSAGES

1. Amélioration des structures de coordination des États membres (comités nationaux et entités nationales de planification de la SADC)
2. Nombre d'États membres respectant les protocoles de la SADC
3. Création et financement du Fonds de développement régional (FDR)
4. Renforcement de la mise en œuvre du cadre de mobilisation des ressources de la SADC, y compris l'adhésion au cadre d'allocation des ressources de la SADC
5. De manière générale, les citoyens de la SADC ne sont pas conscients des possibilités d'amélioration socio-économique qu'offre l'intégration régionale. Le manque d'informations concernant certaines initiatives de base de la SADC réduit leur sentiment d'appartenance à la communauté régionale.

Multiplication des possibilités de financement innovatrices

Le coût indicatif de la coordination régionale pour la mise en œuvre du RISDP s'élève à 620 millions USD. Le coût d'investissement indicatif est estimé à 398 milliards USD (pour le RIDMP) et à 1 288 milliards USD (pour le RAIP). Ces estimations dépassent de loin le financement disponible par le biais des contributions des États membres (et des fonds spéciaux) et des programmes et projets du PIC.

Fonds de développement régional de la SADC

Le Fonds de développement régional de la SADC (RDF) est en cours d'opérationnalisation. Il s'agit d'un mécanisme renouvelable financièrement autonome destiné à limiter la dépendance à l'égard des ressources extérieures. Le Fonds prévoira la possibilité de financer le développement économique et la croissance durable en soutenant principalement les infrastructures régionales et le développement industriel.

Au moins neuf États membres de la SADC ont signé l'accord visant à rendre opérationnel le RDF de la SADC. Toutefois, aucun de ces neuf États n'a encore déposé d'instrument de ratification auprès du Secrétariat de la SADC. L'accord portant création du Fonds entre en vigueur un mois après sa ratification par au moins deux tiers des 16 États membres de la SADC.

Selon l'accord signé par les neuf États membres en 2019, le capital initial autorisé au titre du RDF de la SADC s'élèvera à 13 milliards USD, chaque État membre devant payer une souscription initiale de 120 millions USD. En tant que précurseur du RDF de la SADC, le Secrétariat a mis en place de manière proactive le mécanisme de développement de la préparation des projets de la SADC, bénéficiant du soutien des partenaires de développement, qui fournit des financements pour la préparation des projets, des services de conseil et une assistance technique pour les États membres.

Options pour la mobilisation des ressources dans la Région

En dehors du financement du PIC, la Région n'a pas mobilisé de montant notable de ressources par le biais des options identifiées dans le cadre de mobilisation des ressources (2019). Cette faible performance est sans doute attribuable à l'utilisation continue de l'approche "à la carte", où les États membres sont libres de choisir leur mode de mobilisation des ressources destinées au programme régional.

Selon le Cadre de mobilisation des ressources, la Région pourrait mobiliser 1 460 milliards USD par an si elle devait :

- 1) mettre en œuvre un prélèvement de 0,2 % sur toutes les importations éligibles en provenance de l'extérieur de la région SADC, ce qui rapporterait environ 331,3 millions USD par an sur une base brute ;
- 2) prélever une taxe de 5 USD par billet d'avion sur les touristes internationaux, ce qui rapporterait 123 millions d'USD par an ;
- 3) prélever un droit de 5 à 10 % sur les activités touristiques dans la région de la SADC, ce qui rapporterait 100 millions USD par an. Une taxe sur les visas touristiques pourrait rapporter environ 245 millions USD ;
- 4) prélever une taxe sur les transactions financières à un taux de 0,1 % sur les paiements internationaux de tous les États membres réglés par SWIFT et collecter environ 659,1 millions de USD provenant des paiements internationaux de 659,1 milliards de USD des 15 États membres de la SADC réglés par SWIFT ;
- 5) mobiliser 1,25 milliard USD provenant des flux philanthropiques disponibles dans la Région ; et
- 6) collecter environ 33,4 millions USD par an grâce à une loterie régionale.

État de la coopération au développement avec la SADC

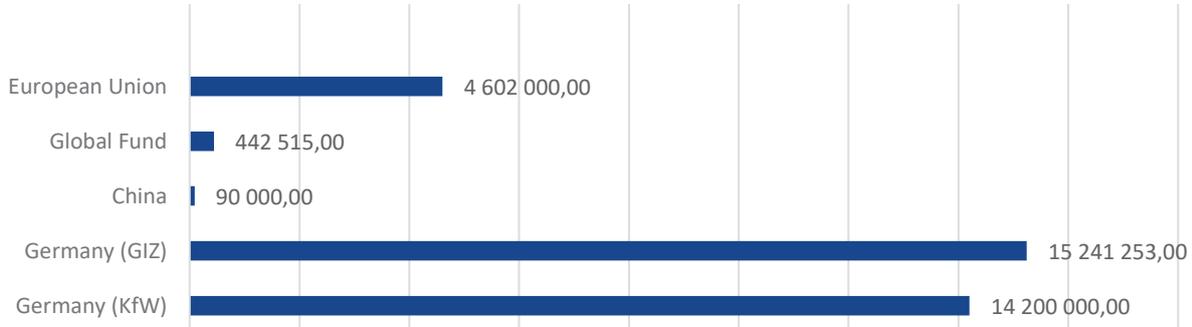
Comme le prévoit le Traité, le Secrétariat est chargé de mobiliser des ressources destinées à la mise en œuvre du programme commun de la SADC. Le tableau 7 présente une liste des PIC qui soutiennent actuellement la mise en œuvre du programme régional de la SADC.

Tableau 7 : État de la coopération au développement avec la SADC

N°	allemande	Programmes	État d'avancement
1	Coopération SADC-UE	Programmes du 11e FED - 120 millions d'euros pour 2014-2020 Le programme indicatif pluriannuel 2021-2027 pour l'Afrique subsaharienne (PIP ASS)	Deux ont pris fin en 2022, trois en 2023, cinq en 2024 et un en 2026. De nouveaux programmes sont en cours d'élaboration.
2	Dialogue politique SADC-UE	Programme dans le domaine de la paix et de la sécurité, du commerce et des investissements, reprise après la COVID-19,	Dialogue politique ministériel SADC-UE, accueilli par la région SADC. Dirigé par la double troïka, il se tiendra en octobre/novembre 2023 à Luanda (Angola).
3	Coopération SADC-Allemagne	Treize (13) programmes - 100 millions d'euros	Des réunions techniques trimestrielles ont été instituées, et des consultations bilatérales biennales sur la coopération au développement et des réunions de négociation sont prévues en novembre 2023.
4	Coopération SADC-Chine	Subventions annuelles de 90 000 USD destinées à soutenir les besoins opérationnels du Secrétariat dans la mise en œuvre des programmes de la SADC, conformément à la Vision 2050 de la SADC et aux priorités du (RISDP 2020-2030).	Activité en cours
5	Coopération SADC-Russie	Deux protocoles d'accord signés en 2018 : Coopération militaro-technique et Principes de base des relations et de la coopération.	Aucun progrès réalisé dans la mise en œuvre des deux protocoles d'accord.
6	Coopération SADC-Banque africaine de développement (BAD)	Programmes sur le financement durable, la stabilité macroéconomique et l'intégration financière, et les pêches et l'économie bleue - 12 millions d'UC.	Programme en cours d'élaboration : Facilitation du commerce et du transport, prévue pour le prochain exercice financier.
7	Coopération SADC-Banque mondiale	La coopération en matière de gestion des risques de catastrophe est en place	Concrétisation du soutien dans les domaines de l'infrastructure, des chaînes de valeur et du développement du secteur privé, du capital humain, du changement climatique, de l'énergie, de l'eau et du développement des statistiques régionales.
8	Coopération SADC - Banque ARABE pour le développement économique en Afrique (BADEA)	Programmes en cours de discussion dans les domaines de l'industrie, des transports, des infrastructures, de la construction, de l'énergie, de l'eau, de la santé, du commerce, de l'agriculture et de l'investissement.	Le protocole d'accord a été lancé en 2019 mais n'a pas encore été signé à la suite de perturbations imputables à la COVID-19.
9	plateforme de dialogue SADC-PIC	Programme mis en place pour s'engager avec les PIC	Une réunion extraordinaire du PIC sera convoquée en juin 2023, au cours de laquelle seront présentés les projets prioritaires du RISDP 2020-2030, approuvés par le Conseil en mars 2023.

Pour le cycle annuel de l'exercice 2022-2023, le Secrétariat a réussi à mobiliser des ressources d'une valeur de 34,5 millions USD grâce aux accords de coopération négociés et finalisés avec quatre PIC, l'Allemagne (GIZ) arrivant en tête avec 15 241 253 USD (44%), suivie par l'Allemagne (KfW) avec un total de 14 200 000 USD (41%) et le dernier, la Chine, avec 90 000 USD.

Figure 29 : Contribution des PIC aux programmes régionaux de la SADC



Visibilité et sensibilisation accrues de la SADC, de ses activités et de son impact

De manière générale, les citoyens de la SADC ne sont pas conscients des possibilités d'amélioration socio-économique qu'offre l'intégration régionale. Le manque d'informations concernant certaines initiatives de base de la SADC réduit leur sentiment d'appartenance à la communauté régionale.

- 1) Le Secrétariat mène des interventions visant à promouvoir la sensibilisation, la communication et la visibilité de la SADC et de son travail, en tant que contribution à la mise en œuvre du RISDP 2020 - 2030, qui comprend notamment ce qui suit :
- 2) le développement, la production et la diffusion de matériel multimédia, y compris la brochure du 42^e Sommet de la SADC, des vidéos, du contenu audio, des communiqués de presse, des avis aux médias ; et
- 3) une publication sur les réussites de la SADC pour illustrer le succès de la SADC au Lesotho.

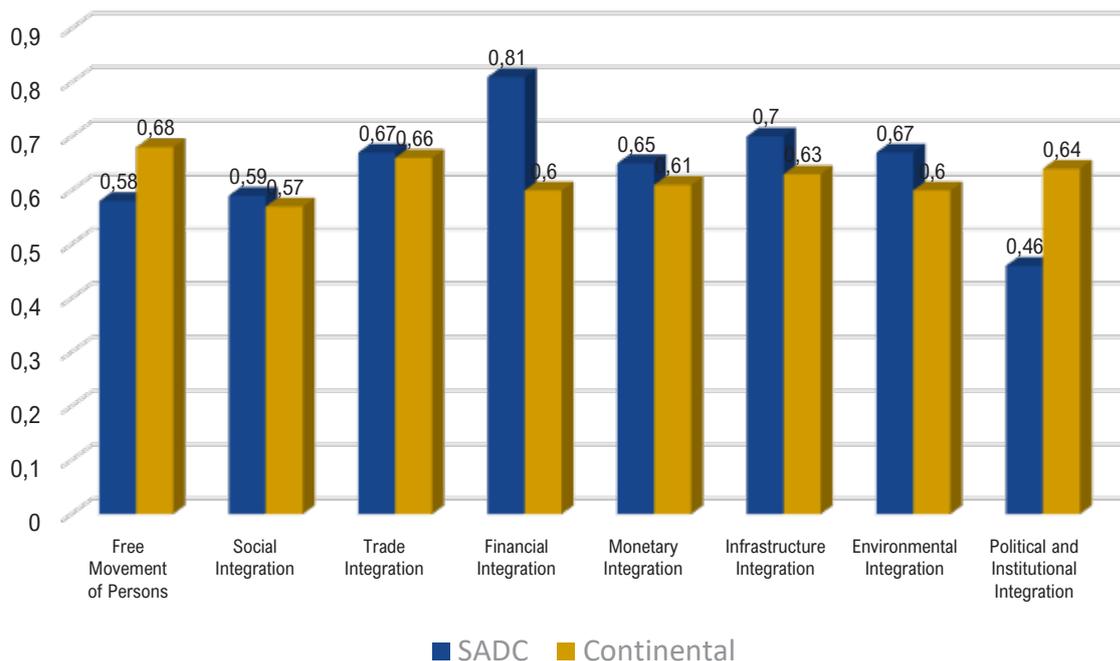
5. Respect des obligations continentales par la SADC

Le Secrétariat a continué d'inciter l'Union africaine (UA) à promouvoir l'intégration continentale conformément au Traité instituant la Communauté économique africaine, communément appelé Traité d'Abuja, de 1991 et au Protocole révisé sur les relations entre l'Union africaine et les Communautés économiques régionales (2008, révisé en 2021). Ces instruments visent, entre autres, à formaliser, consolider et promouvoir une coopération plus étroite entre les CER et entre celles-ci et l'Union à travers la coordination et l'harmonisation des politiques, mesures, programmes et activités dans tous les domaines et secteurs, conformément au principe de subsidiarité et de complémentarité.

Comparaison des performances de la SADC et du continent

Le score moyen de la région SADC en matière d'intégration régionale est faible. À l'exception de l'Afrique du Sud, neuf États membres se situent autour du point médian, ce qui affecte la performance globale de la SADC en tant que Région sur l'agenda continental africain. En outre, la note moyenne de la SADC est principalement tirée vers le bas par les lacunes en matière d'infrastructures régionales. Toutefois, en ce qui concerne l'intégration commerciale, l'Eswatini est le pays le plus performant d'Afrique, suivi de la Namibie. Les trois pays ci-après qui commercent le plus avec leur région sont le Lesotho, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe, tous membres de la SADC. En effet, ces quatre pays sont membres de l'Union douanière d'Afrique australe (SACU). La SACU a atteint un niveau élevé de libéralisation des échanges et s'enorgueillit d'une union douanière complète qui rend ses économies fortement interdépendantes. La région SADC obtient de bons résultats dans les domaines de l'intégration financière et monétaire, comme le montre la figure 30.

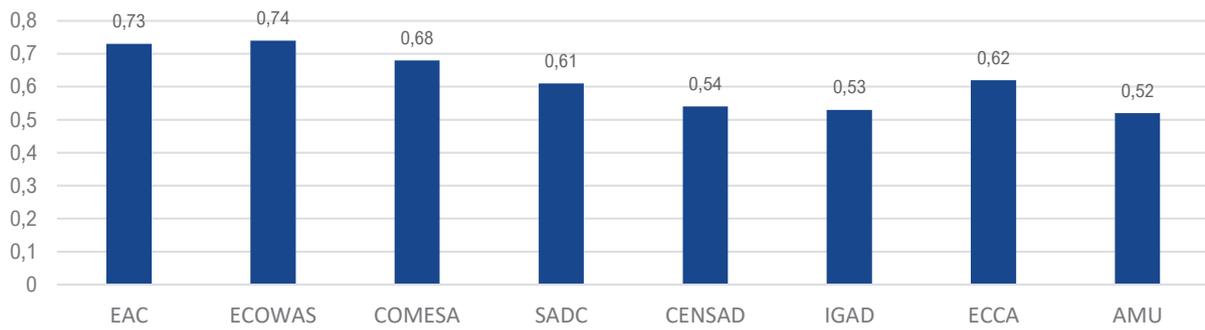
Figure 30 : Comparaison des performances de la SADC et du continent



Comparaison des performances de la SADC avec celles d'autres communautés économiques régionales

La figure 31 montre que les performances de la SADC sont inférieures à celles de la CAE, de la CEDEAO et du COMESA dans les classements continentaux. Cependant, la SADC et la CEEAC sont les seules CER à avoir une balance commerciale positive avec une part de 55% des exportations dans le commerce total. La SADC a une part plus importante d'exportations de consommation intermédiaire, ce qui indique une certaine capacité de transformation des biens de consommation intermédiaire, en particulier au premier stade du cycle de production, comme le montre la figure 31.

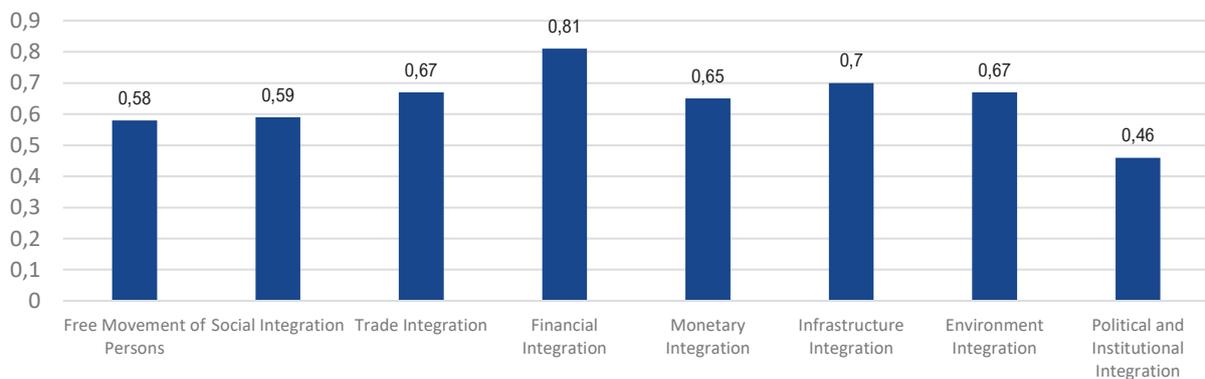
Figure 31 : Comparaison des performances de la SADC avec celles des autres CER



Performance de la SADC par rapport aux indices d'intégration régionale

La SADC obtient de bons résultats en termes d'intégration financière et d'infrastructure. La Région est moins performante en termes d'intégration politique et de libre circulation des personnes, ce qui affecte les performances globales en matière d'intégration régionale.

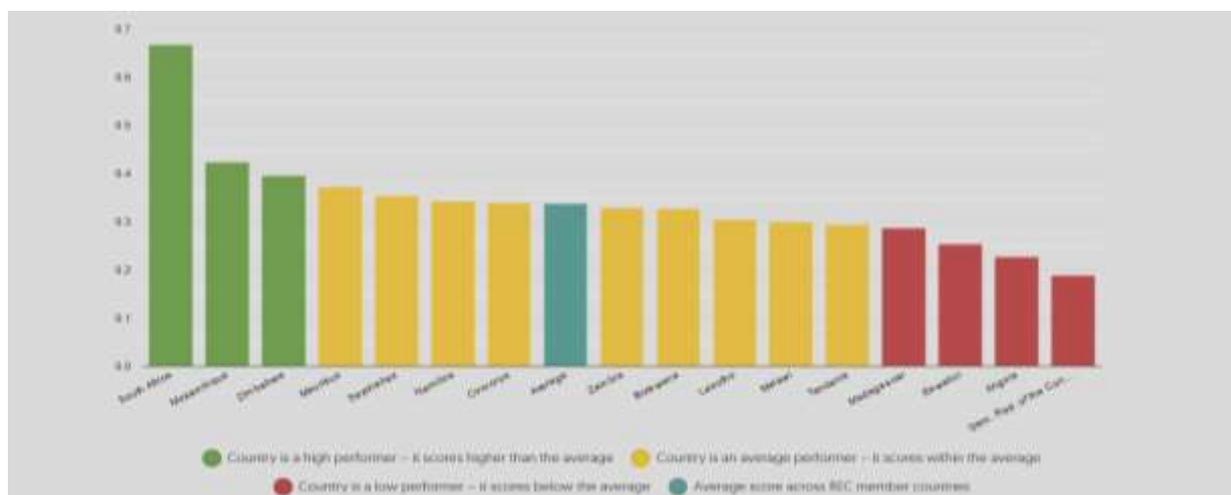
Figure 32: Performance des États membres de la SADC par rapport aux indices d'intégration régionale



Performance des États membres de la SADC selon les indices d'intégration régionale

Comme le montre la figure 33, l'Afrique du Sud est le pays le plus performant en ce qui concerne les indices d'intégration régionale. Les cinq pays les moins performants sont la R.D. Congo, Eswatini, le Lesotho, Madagascar et la Tanzanie).

Figure 33 : Performance des États membres de la SADC par rapport aux indices d'intégration régionale



Participation aux interventions stratégiques et aux sessions de l'Union africaine

La SADC a continué à participer aux interventions et aux sessions stratégiques de l'UA, notamment aux suivantes :

- 1) Préparation du rapport sur l'état de l'intégration en 2023 ;
- 2) Suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;
- 3) Suivi de l'évolution de la zone de libre-échange en Afrique et fourniture d'un soutien technique ;
- 4) Évaluation du premier plan décennal de mise en œuvre ;
- 5) La formulation en cours du deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 ; et
- 6) la 42^e session ordinaire du Conseil exécutif et la 36^e session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, qui se tiendront à Addis-Abeba (Éthiopie) en février 2023.

L'UA est à la tête de projets visant à finaliser un document qui décrira la division du travail entre l'Union africaine, les communautés économiques régionales/mécanismes régionaux et les États membres.

Participation de la SADC à la zone de libre-échange tripartite (ZLET)

La zone de libre-échange tripartite COMESA-CEA-SADC (ZLET) est un élément essentiel de l'intégration continentale africaine. Seuls 11 États membres/partenaires ont ratifié l'accord ZLET (Afrique du Sud, Botswana, Burundi, Égypte, Eswatini, Kenya, Namibie, Ouganda, Rwanda, Zambie et Zimbabwe), alors que le seuil requis est de 14 ratifications. Les étapes tangibles dans ce domaine seront communiquées dès qu'elles seront disponibles.

Participation de la SADC à la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)

Tous les États membres de la SADC, à l'exception de Madagascar, participent activement à la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et ont ratifié l'accord de la ZLECAf. Bien que les échanges commerciaux dans le cadre de la ZLECAf aient commencé le 1er janvier 2021, les négociations sur l'offre tarifaire, les listes d'engagements spécifiques dans le cadre du commerce des services sont toujours en cours. Avec l'approbation des protocoles sur l'investissement, les droits de propriété intellectuelle et la politique de concurrence, la ZLECAf est en train de finaliser les deux protocoles restants : Protocoles sur les femmes et les jeunes dans le commerce, et sur le commerce numérique.

6. État de signature/ratification des protocoles, accords et autres instruments juridiques

Un nombre important d'instruments juridiques de la SADC sont entrés en vigueur, tandis que d'autres ne le sont pas encore, car l'entrée en vigueur requiert soit la signature ou la ratification par les deux tiers des États membres, soit la signature par les trois quarts des États membres.

État de signature/ratification des protocoles, accords et autres instruments juridiques

Comme cela a été souligné plus haut, certains États membres sont **particulièrement lents à signer et/ou ratifier les protocoles et autres instruments juridiques de la SADC**. La performance globale est de **5,6 sur 10**. De meilleures performances ont été enregistrées dans le cadre du pilier III : développement social et humain, avec un score de 6,7 sur 10. Les résultats de la Fondation, des piliers I, II et des questions transversales restent généralement moyens, avec respectivement 5,1, 5,3, 5,7 et 5,2, comme le montre la carte de résultats ci-dessous.

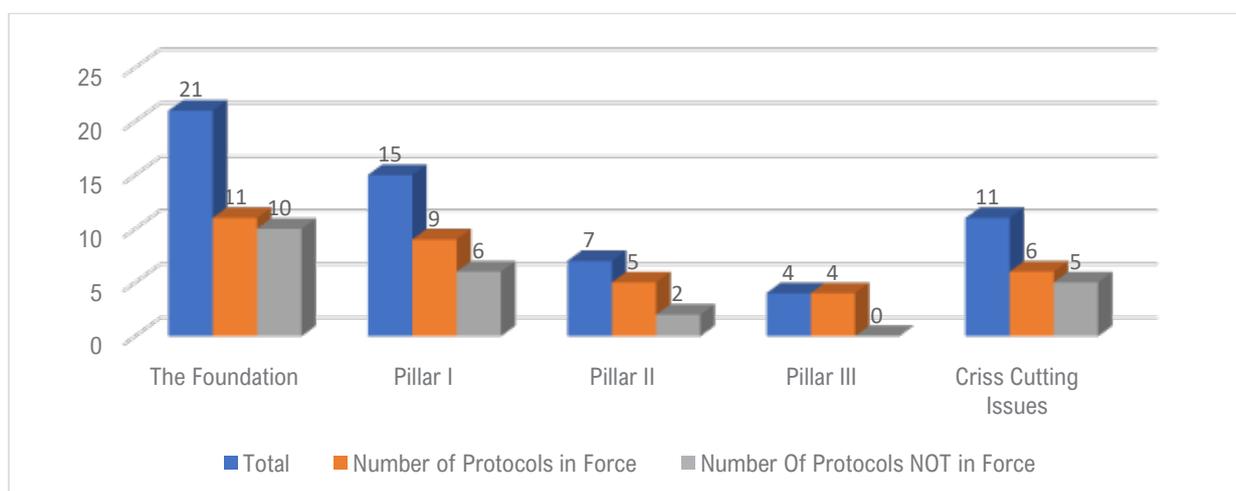


Dans le cadre de la Fondation : Paix, sécurité et bonne gouvernance, quatre États membres, à savoir : L'Angola, l'Union des Comores, la République démocratique du Congo et les Seychelles ne sont pas encore parties au Protocole sur la coopération en matière de politique, de défense et de sécurité.

Le retard dans l'entrée en vigueur des instruments juridiques de la SADC est dû à la lenteur de la signature et de la ratification des instruments juridiques de la SADC par certains États membres. Une évaluation est en cours qui vise à déterminer les raisons et les implications de la lenteur de la

signature et de la ratification des protocoles et autres instruments juridiques de la SADC.

La figure ci-dessous présente le nombre total de protocoles et d'autres instruments juridiques qui devaient être signés et ratifiés, ainsi que les résultats par pilier.



7. Institutions de la SADC

le Forum parlementaire de la SADC

La SADC est en train de transformer le Forum parlementaire de la SADC en un Parlement de la SADC. En août 2022, la SADC a adopté l'accord portant amendement du Traité de la SADC afin de reconnaître le Parlement de la SADC comme l'une de ses institutions. L'accord a été signé par huit États membres : Angola, Eswatini, Lesotho, Malawi, Seychelles, Afrique du Sud, République-Unie de Tanzanie et Zimbabwe.

Le Secrétariat collabore avec le Secrétariat du Forum parlementaire de la SADC pour préparer un projet de protocole sur le Parlement de la SADC, qui devrait être approuvé en août 2024. L'analyse des implications budgétaires et des modalités de financement est également en cours. Une fois finalisé, le Protocole définira les objectifs du Parlement, sa composition, ses organes et ses ressources financières.

Tribunal administratif de la SADC

Six juges actuels ont prêté serment en R.D. Congo en novembre 2022, en remplacement des juges sortants. L'ancien Secrétaire de la SADCAT, M. N. Juddoo, a pris sa retraite le 28 février 2023 et le nouveau Secrétaire, le Dr Kuda-Tshimo-Kgati, a pris ses fonctions le 13 février 2023.

Centre d'opérations humanitaires et d'urgence de la SADC

La mise en œuvre opérationnelle du Centre au Mozambique est en cours. L'accord d'hébergement du SHOC a été finalisé, ce qui permet au Secrétariat de la SADC et au gouvernement de la République du Mozambique d'être prêts à le signer. Les réalisations notables sont résumées ci-dessous :

En mars 2022, le Conseil a approuvé un budget de 1,38 million USD destiné à la dotation en personnel et aux activités intérimaires du Centre. Le Centre a recruté du personnel temporaire détaché par les États membres pour une durée de trois ans, et l'acquisition d'équipements est en cours et devrait être achevée d'ici la fin de l'année 2023.

Centre régional de formation au maintien de la paix de la SADC

Le RPTC continue de fournir aux États membres les connaissances et les compétences requises en matière d'opérations de maintien de la paix, conformément aux normes mondiales et régionales. En 2022/23, le RPTC a élaboré son plan stratégique 2023-2027 et formé 452 experts (311 hommes et 141 femmes). La formation des forces régionales de maintien de la paix et la formation initiale des forces de la SAMIM dans la zone de la mission sont également organisées régulièrement.

Représentation permanente de la SADC auprès de l'Union africaine

Conformément à l'article 20 du protocole, le « bureau de liaison » de la SADC est désormais dénommé « représentation permanente de la SADC auprès de l'Union africaine » et de l'Union africaine. Le Bureau a aidé le Secrétariat de la SADC à obtenir des équipements donnés par l'UA dans le cadre du « Plan de reconstruction de Cabo Delgado », de la République du Mozambique et de la SAMIM. Le Bureau a également aidé le Secrétariat à remonter une partie de l'équipement militaire donné au SAMIM et actuellement utilisé par celui-ci.

8. Questions actuelles et émergentes dans la Région

Paix et sécurité dans la Région

La Région est confrontée à des menaces isolées pour la paix et la sécurité en R.D. Congo, en Eswatini, au Lesotho et au Mozambique, et les mécanismes de la SADC pour la paix et la sécurité continuent d'intervenir pour trouver des solutions durables pour ces pays. Quatre États membres se rendront aux urnes cette année, à savoir le Zimbabwe, l'Eswatini, Madagascar et la R.D. Congo, dans l'ordre, entre juillet et décembre. Des mécanismes doivent être mis en œuvre pour limiter la probabilité de conflits liés aux élections.

La Région devrait connaître des épidémies, notamment de choléra, qui fait déjà des ravages dans certains États membres. Les nouvelles infections par le VIH, principalement chez les adolescentes et les jeunes femmes, devraient persister dans un avenir prévisible. La SADC restera confrontée à un large éventail de crimes organisés transnationaux. L'insécurité hydrique devrait se poursuivre dans certaines parties de la Région, en grande partie à cause du changement climatique, de la croissance démographique, de l'urbanisation et des migrations à l'intérieur des pays. La situation de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans la Région restera préoccupante, car la Région a été touchée par une combinaison de chocs climatiques, notamment la sécheresse, les inondations et les températures extrêmes, ainsi que par l'impact socio-économique de la pandémie de COVID-19 et de la guerre entre la Russie et l'Ukraine.

En outre, la Région continuera à souffrir de pénuries d'énergie en raison, notamment, de la demande croissante d'électricité, du manque d'eau, dû à de faibles précipitations, pour certaines des principales centrales hydroélectriques, des inondations et des tempêtes qui détruiront les infrastructures de production et de transport d'électricité, et de la faiblesse des investissements dans les capacités de production et de transport d'électricité. L'inflation et les taux d'intérêt élevés, la faiblesse des investissements et le taux de chômage élevé, aggravés par des facteurs externes tels que la guerre entre la Russie et l'Ukraine, continueront à ralentir la croissance économique de la Région.

Situation sanitaire régionale

Le continent africain a signalé un total cumulé de 8 980 841 cas confirmés en laboratoire, dont 174 230 décès liés à la COVID-19, soit un taux de létalité global de 1,9 %. Les estimations indiquent que 92 % (8 268 136) des personnes infectées ont complètement guéri de la maladie. Dans la région de la SADC, les pays qui ont signalé le plus grand nombre de cas au cours de l'épidémie sont l'Afrique du Sud 4 072 533 (45,4 %), la Zambie 343 415 (3,8 %) et le Botswana 329 837 (3,7 %). Le nombre de cas dans ces trois pays représente plus de 50 % de tous les cas de COVID-19 signalés en Afrique. En outre, plusieurs risques sanitaires transmissibles et épidémies ont touché la Région au cours de la période considérée, notamment la maladie à virus de Marburg signalée en Tanzanie, la rougeole signalée au Botswana, en R.D. Congo, en Afrique du Sud et en Zambie, et le choléra signalé en R.D. Congo, au Malawi, au Mozambique, en Afrique du Sud, en Tanzanie et en Zambie.

Situation de la sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire accuse une régression dans la Région. Le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire est estimé à 57,8 millions pour la campagne 2022-2023, ce qui représente une augmentation de 7 % par rapport aux chiffres de 2021-2022 et une augmentation de 39,9 % par rapport à la moyenne quinquennale. L'augmentation des populations en situation d'insécurité alimentaire est attribuée à des facteurs tels que la pauvreté chronique associée à des chocs récurrents dans la Région. Ces chocs comprennent les sécheresses et les cyclones qui entravent le potentiel agricole, contribuant à la perte d'emplois et d'autres sources de revenus, les taux d'inflation élevés qui réduisent l'accès à la nourriture et à d'autres services pertinents, et les conflits dans l'Est de la R.D. Congo et le Nord du Mozambique.

Les conflits continuent de perturber les moyens de subsistance en R.D. Congo et dans le nord du Mozambique, avec plus de 946 500 personnes déplacées et des activités agricoles perturbées. La poursuite des violences dans les provinces orientales de la RDC provoque de nouveaux déplacements et affecte la saison agricole. Dans l'ensemble, la situation de la sécurité alimentaire dans la majeure partie de la Région devrait se détériorer au cours des prochains mois, car les stocks de denrées alimentaires produites par les ménages diminuent et un nombre croissant de ménages doivent compter sur le marché avec un pouvoir d'achat inférieur à la normale.

Dans la Région, plus de 19 millions de personnes souffrent d'un retard de croissance, 2,5 millions souffrent de surpoids et plus de 6,5 millions ont un taux d'émaciation élevé. Plus de 325 000 enfants ont été admis pour le traitement de la malnutrition aiguë sévère en 2022 (ce qui représente 25 % de la charge de morbidité, à l'exclusion de la RDC). Les admissions les plus élevées ont été enregistrées en Angola, à Madagascar et au Mozambique.

9. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Ce rapport présente un compte-rendu complet des performances de la mise en œuvre du RISDP 2020-2030 par pilier à l'aide d'indicateurs clés de performance sélectionnés. La performance globale est **moyenne**. Le score de performance de la Région sur tous les piliers en 2022/23 est de **6,1 sur une échelle de 10**. La paix, la sécurité et la bonne gouvernance (la Fondation) a obtenu un score de 7,7, suivie par la gestion stratégique avec un taux de 7,6. Le développement du capital social et humain suit avec un score de 6,2. Le développement industriel et l'intégration des marchés (pilier 1) ont obtenu un score de 5,4, les questions transversales un score de 5,3, et le développement des infrastructures à l'appui de l'intégration régionale (pilier 2) un score de 4,4. Le tableau de bord est présenté à la figure 8.

La mobilisation des ressources est le facteur le plus important dans la mise en œuvre de l'agenda régional. Toutefois, la Région n'a pas utilisé de manière satisfaisante le cadre de mobilisation des ressources de la SADC pour mobiliser des ressources pour le programme régional. Il est recommandé de revoir l'utilisation de l'approche « à la carte ». Les États membres doivent définir les modalités de mise en œuvre d'au moins une option de mobilisation des ressources décrite dans le cadre de mobilisation des ressources.

Selon le cadre de mobilisation des ressources, la Région pourrait mobiliser 1 460 milliards USD par an si elle mettait en œuvre certaines des options énumérées dans le cadre : Taxe à l'importation, taxe sur les billets d'avion, taxe sur le tourisme, taxe sur les transactions financières, philanthropie et loterie régionale. Il est également recommandé que la SADC réexamine les différents types de sources innovantes pour financer ses programmes et projets, en étroite collaboration avec les gouvernements nationaux et avec le soutien des institutions financières internationales continentales.

Une grande partie de la population n'a que peu ou pas de connaissances sur la SADC et son travail et sur la valeur de l'appartenance de leur pays à la SADC. Il est recommandé que la SADC fournisse un effort plus important pour communiquer ses succès et améliorer la visibilité de son programme aux niveaux régional et national.

La SADC a adopté des projets prioritaires visant à accélérer la mise en œuvre du RISDP 2020-2030 et à renforcer l'impact de ses programmes sur les citoyens. Il importe de renforcer la coordination avec les structures nationales compétentes de la SADC, notamment les entités nationales de planification et les comités nationaux de la SADC, afin de veiller à ce que les plans de développement nationaux reflètent les priorités régionales définies dans le plan d'action pour la réduction de la pauvreté et le développement durable (RISDP 2020-2030). Un suivi rigoureux des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la RISDP grâce à une approche de gestion de type « tableau de bord équilibré » permettra de présenter au Conseil et au Sommet des rapports sur l'état d'avancement fondés sur des données probantes, coordonnés par le Secrétariat, mais dirigés pour la première fois par les États membres.

10. RÉFÉRENCES

1. Alimentation saine : OMS [En ligne] - Genève, Suisse, 2020. [Cité le 6 mai 2021]. www.who.int/news-room/factsheets/detail/healthy-diet
2. <https://www.integrate-africa.org/rankings/regional-economic-communities/sadc/>
3. Réunion des ministres de la SADC chargés du genre/de la condition féminine) : R.D. Congo, 2 juin 2023
4. Rapport intérimaire des perspectives économiques de l'OCDE, publié en mars 2023.
5. Rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la Stratégie et Feuille de route pour l'industrialisation, Phase I : 2015-2020, SADC, juillet 2023
6. Rapport régional sur la nutrition, octobre 2022
7. Rapport sur la formulation du plan directeur de développement des infrastructures régionales de la SADC (RIDMP)
8. Plan d'action à court terme (STAP) II : 2023-2027, SADC, mai 2023
9. Rapport sur le paludisme 2022 de la SADC
10. Annuaire de la SADC sur la démographie et les statistiques sociales, 2021
11. SADC Macroeconomic 2021 Web Long Version (annuaire des statistiques macroéconomiques), décembre 2022
12. Annuaire des statistiques sectorielles de la SADC, 2021
13. Rapport de la SADC sur la tuberculose, 2022
14. Rapport de synthèse sur l'état de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la vulnérabilité en Afrique australe, Programme régional d'évaluation et d'analyse de la vulnérabilité (RVAA), SADC, 2022
15. Rapport mondial sur les risques, JME 2023, 18^e édition, Forum économique mondial
16. Rapport JME 2023 de l'UNICEF, de l'OMS et du Groupe de la Banque mondiale



SADC House

Plot No. 54385

Central Business District (CBD)

Private Bag 0095

Gaborone

Botswana

Telephone: (+267) 395 1863

Fax: (+267) 397 2848/+267 318 1070

Website: www.sadc.int

Email: registry@sadc.int

prinfo@sadc.int